



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

23^e séance plénière

Mardi 19 septembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/55/345/Add.5)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les membres que depuis que la publication du document A/55/345 et Additifs 1 à 4, la Sierra Leone a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié dans l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Cette information sera consignée dans le document A/55/345/Add. 5 à paraître.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, S. E. M. Sama Banya.

M. Banya (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple de la Répu-

blique de Sierra Leone de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de cette cinquante-cinquième session historique de l'Assemblée générale, l'Assemblée du millénaire. Votre longue et éminente carrière au service de votre pays et sur la scène internationale fait que ce choix est tout à fait adéquat. Ma délégation est convaincue que sous votre compétente direction, nos délibérations se dérouleront harmonieusement et seront fructueuses. Nous en voyons la preuve dans le fait que vous exigez de nous que nous soyons ponctuels. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la pleine et entière coopération de ma délégation.

À notre frère et collègue, M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie, je tiens à exprimer la gratitude et la reconnaissance de ma délégation pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je tiens à remercier M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que ses collègues du Secrétariat qui méritent les plus grands éloges pour leur dévouement. J'offre une gratitude particulière à M. Annan pour sa compréhension des problèmes de mon pays et pour la manière objective dont il a fait état de ses conclusions au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a déployé plus de 13 000 Casques bleus en Sierra Leone. Il s'agit là du plus grand contingent jamais déployé dans aucun pays. En collaboration avec mon gouvernement, le Conseil établit un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tribunal spécial qui sera appelé à juger toutes les personnes coupables des crimes les plus affreux et les plus odieux jamais commis contre l'humanité. En vue de ramener la stabilité dans mon pays, le Conseil a prévu l'envoi d'une délégation de haut niveau en Sierra Leone afin d'examiner la situation sur le terrain.

Je tiens également à présenter mes félicitations chaleureuses à Tuvalu à l'occasion de son admission en tant que 189e Membre de l'Organisation.

Après l'enlèvement criminel et injustifié de centaines de membres du personnel de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone par le Front uni révolutionnaire (RUF), une manifestation pacifique a été organisée par les membres de la société civile en Sierra Leone afin de demander à Foday Sankoh, le dirigeant du RUF, de libérer sans condition les otages et de le persuader de coopérer pour que l'Accord de paix de Lomé, et en particulier le Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, puissent être mis en oeuvre.

Lorsque les manifestants ont atteint sa résidence, les hommes de M. Sankoh ont ouvert le feu sur cette foule sans défense et non armée, abattant 20 personnes et en blessant gravement plusieurs autres dont deux sont mortes plus tard à l'hôpital. Les événements ont par la suite révélé que le RUF avait projeté un renversement sanglant du Gouvernement élu le lendemain, le 9 mai 2000. Ceci a tout d'abord complètement remis en question l'Accord de paix de Lomé et en particulier le rôle de M. Sankoh en tant que dirigeant du RUF.

Aux termes de l'Accord de paix de Lomé, M. Sankoh a été nommé Président de la Commission des ressources minérales stratégiques avec le statut de vice-président. Il s'est servi de ce poste pour engager des négociations secrètes avec un certain nombre de personnes en vue d'exploiter et de vendre les diamants de la Sierra Leone sans consulter personne.

Le Gouvernement sierra-léonais avait signé l'Accord de paix de Lomé en croyant que cet accord mettrait fin aux atrocités qui étaient infligées à des civils sans défense, en particulier à des femmes et des enfants. Cet accord prévoyait notamment la démobilisation, le désarmement et la réinsertion dans la société d'anciens combattants. Il prévoyait le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il prévoyait également le déploiement de contingents de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSIL) dans le pays. Les dirigeants du RUF

ont perdu leur droit de se prévaloir des dispositions de l'Accord de Lomé; toutefois, en raison de ses autres dispositions, mon gouvernement relancera cet accord et en particulier le Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Mon gouvernement a déjà exprimé ses condoléances aux gouvernements des personnes qui ont perdu la vie au cours de la prise d'otages. La MINUSIL doit être félicitée pour la manière professionnelle dont elle a libéré les otages. Un autre groupe de bandits, surnommés les « West Side Boys », avaient enlevé et gardaient en captivité un soldat sierra-léonais et 10 militaires britanniques qui se trouvaient en Sierra Leone pour former une armée professionnelle qui serait responsable devant le gouvernement démocratiquement élu du pays. Ce groupe a refusé de libérer les otages malgré de longues et patientes négociations et a même menacé de les tuer.

Heureusement, au soulagement de tous, les otages ont maintenant été délivrés. Malheureusement, un membre de l'équipe de sauvetage britannique a perdu la vie et un autre a été grièvement blessé. Mon gouvernement a déjà félicité le Gouvernement britannique de la manière très professionnelle dont l'équipe de sauvetage s'est acquittée de sa tâche. En même temps nous avons exprimé nos condoléances les plus sincères pour le décès d'un membre de cette équipe.

Le Conseil de sécurité a également adopté récemment une autre résolution dont nous nous sommes vivement félicités. Il s'agit de l'interdiction de la vente de diamants illégaux en provenance de la Sierra Leone, ce qu'il est convenu d'appeler « diamants ensanglantés ». Chacun le sait, les recettes provenant de ce commerce ont servi à alimenter la machine de guerre des rebelles. Je tiens à remercier les Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et du Canada pour la façon dont ils n'ont cessé de s'opposer à cette horrible activité en appelant les choses par leur nom et en montrant du doigt les vrais coupables. Mon pays est persuadé que les nouvelles dispositions qui ont été prises pour la vente de nos diamants mettront non seulement fin à ce commerce illégal mais introduiront également dans le système un élément de rationalité qui sera à l'avantage du pays.

Grâce aux mesures décisives qui ont été prises par le Conseil de sécurité et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sous la direction inlassable du Président Obasanjo du Nigéria et du Pré-

sident Konaré du Mali, les Sierra-Léonais ont maintenant la possibilité de voir réellement la lumière au bout d'un tunnel qui a été long et sinueux. Les prochains procès de ceux qui ont commis des crimes si odieux et inhumains contre leurs compatriotes seront un avertissement pour ceux qui seraient tentés par cet aventurisme et leur feront comprendre que de pareils actes ne resteront plus impunis.

Les mots ne suffisent pas à exprimer les remerciements et la gratitude que le peuple sierra-léonais doit au Conseil de sécurité, à la communauté internationale dans son ensemble et aux pays fournisseurs de contingents. Après l'occupation et la destruction de zones économiques, la saisie de nos ressources, le déplacement de centaines de milliers de personnes et la destruction aveugle de vies et de biens, je voudrais lancer un appel à tous nos amis pour qu'ils poursuivent et intensifient leur aide humanitaire et apportent leur soutien aux programmes de reconstruction de notre pays.

Nous venons d'entrer dans un nouveau millénaire avec un grand nombre de problèmes non résolus, des problèmes dont nous avons débattu dans cette instance aussi bien que dans d'autres instances internationales au fil des années et qui apparemment n'ont pas de solution. Nous ne disposons que d'un monde et ma délégation estime que ce monde mérite que nous l'aimions. Nous devrions donc prouver notre amour en nous penchant comme il convient sur des problèmes non résolus comme les problèmes du désarmement général, de la non prolifération nucléaire, du règlement pacifique des différends, de l'interdiction et du contrôle des armes légères, de l'interdiction des mines terrestres, de l'atténuation de la pauvreté, de l'accessibilité de médicaments abordables et du traitement de maladies débilantes ou mortelles comme le VIH/sida et le paludisme. Il conviendrait également de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient conformément aux diverses résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les négociations commerciales équitables et, bien sûr, la réforme du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, S. E. M. Surin Pitsuwan

M. Pitsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement thaïlandais, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-

cinquième session. Je suis persuadé que sous votre direction compétente, nous pourrions consolider l'élan que nous avons acquis lors du Sommet du millénaire et connaître une session de l'Assemblée générale couronnée de succès et axée sur les résultats.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie et Président de la cinquante-quatrième session pour les qualités de dirigeant dont il a fait preuve et pour les efforts inlassables qu'il a déployés tout au long de l'année écoulée. Sa sagesse et son dévouement aux tâches de l'Assemblée lui ont permis d'assurer une transition efficace entre la dernière session et le Sommet du millénaire et d'assurer ainsi une base solide à nos travaux de cette année.

Au nom du peuple et du Gouvernement thaïlandais, je voudrais, en cette occasion, souhaiter chaleureusement la bienvenue à Tuvalu à l'occasion de son admission en tant que Membre le plus récent de la famille des Nations Unies.

À l'aube d'un nouveau millénaire il est bon de se féliciter mais aussi de réfléchir gravement aux succès et aux échecs des Nations Unies au cours des 55 dernières années. Alors que nous examinons les réalisations des Nations Unies, je ne peux que rappeler les tous premiers mots inscrits dans la Charte des Nations Unies: « Nous, peuples des Nations Unies ». Ces quelques mots simples portent en eux une idée d'une importance extrême. Ils laissent entendre que ce sont les peuples de nos nations respectives qui représentent la raison d'être essentielle de cette assemblée primordiale de l'humanité. Ce sont les peuples qui devraient être les principaux bénéficiaires de chaque résolution que nous adoptons et de chaque programme que nous entreprenons.

Alors que nous tenons la première session de l'Assemblée générale de ce millénaire, nous devons nous poser les questions suivantes: « Avons-nous vraiment donné aux peuples la place centrale dans toutes nos délibérations et toutes nos activités? Avons-nous pris suffisamment de mesures pour faire en sorte que le commun des mortels, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, bénéficient de toutes nos initiatives et de tous nos actes, collectifs et individuels? ».

Nous sommes encouragés de constater que le Secrétaire général, dans son rapport à l'Assemblée du millénaire, a souligné les « préoccupations des peuples » comme étant l'un des principaux points de

l'ordre du jour que la communauté internationale devrait examiner. Et nous sommes heureux de voir que beaucoup de pays ont mis l'accent lors du Sommet du millénaire sur des questions qui intéressent directement les peuples, qu'il s'agisse de faire échec à la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies ou de lutter contre le fléau que sont les drogues, de faire reculer la pauvreté ou d'éliminer les lacunes qui existent en matière d'éducation à l'intérieur des pays et entre les pays. Ce sont là des mesures importantes qui vont dans le bon sens.

Mais il faut en faire davantage. Il faut que nous adoptions une nouvelle façon de voir les choses et que nous placions les intérêts et le bien-être de nos peuples, les peuples de nos pays et ceux d'autres nations, au centre de nos politiques de développement socioéconomique et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne faut pas oublier qu'en promouvant les intérêts et le bien-être des peuples nous promouvons aussi les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous devons oeuvrer collectivement pour faire en sorte que les engagements pris lors du Sommet du millénaire et dans d'autres instances se traduisent par des résultats concrets qui toucheront directement les peuples.

Bien que la crise économique et financière récente ait eu des conséquences catastrophiques pour des millions de personnes dans la région d'Asie et du Pacifique, elle a permis de faire à nouveau porter l'attention des gouvernements sur la nécessité de protéger l'avenir le plus important dans toute économie, c'est-à-dire, les gens. Cette crise, en exposant les insuffisances des filets de protection sociale nationaux quand il s'agit de protéger le bien-être des populations vulnérables, a soulevé de nombreuses questions difficiles. Comment peut-on, essentiellement, rechercher un développement durable et même essayer de parvenir à la prospérité économique lorsque les besoins fondamentaux des populations ne peuvent pas être satisfaits et que leur potentiel ne peut pas être pleinement mis en valeur?

L'idée de donner au peuple la place centrale dans les efforts de développement n'est pas nouvelle mais son application est loin d'être généralisée. Alors que plusieurs pays se relèvent lentement de la crise économique et financière en Asie, l'intérêt d'un développement axé sur l'individu devient encore plus important. Selon cette conception, le développement constitue non pas une fin en soi mais plutôt un moyen de pro-

mouvoir le bien-être et les intérêts des populations. Cette conception va au-delà des indicateurs quantitatifs de la croissance et met davantage l'accent sur la façon d'encourager le potentiel des peuples dans une société pour leur donner les moyens d'agir et d'apporter des contributions positives aux efforts de développement du pays. Elle doit par ailleurs être tournée vers l'avenir et tenir compte des intérêts et du bien-être des générations futures qui ne sont pas encore nées.

En tant que partie intégrante des efforts pour parvenir à un développement axé sur l'individu, nous devons attacher une grande importance au règlement des problèmes nationaux et transnationaux qui ont une incidence directe sur le bien-être de la population. Je voudrais donc mettre en relief trois problèmes particuliers qui touchent la nature même du bien-être de nos populations: le trafic des drogues et des stupéfiants, le VIH/sida et l'atténuation de la pauvreté grâce au développement durable.

L'une des conséquences les plus regrettables de la mondialisation est la mondialisation du problème des drogues et des stupéfiants. Le commerce et la production illicites de stupéfiants affaiblissent les ressources économiques, engendrent toute une série de problèmes sociaux et portent atteinte au potentiel humain. Ces effets sont généralisés et touchent les villages des zones rurales les plus reculées aussi bien que les métropoles les plus modernes. Il s'agit d'un problème mondial qui touche directement les gens, qu'ils soient toxicomanes ou non. Bien que tous les types de drogues et de stupéfiants constituent une menace pour la société, nous espérons que la communauté internationale accordera autant d'attention à la menace croissante que constituent les méthamphétamines qu'elle en a accordé à l'héroïne et à d'autres drogues dans le passé. Du fait de leur petite taille et du faible coût de leur production, les méthamphétamines sont facilement accessibles à tous les secteurs de la société et sont donc difficiles à interdire.

La Thaïlande n'a épargné aucun effort pour s'attaquer au problème de la drogue et des stupéfiants au niveau national, et elle est en première ligne de la coopération régionale et internationale pour relever ce défi avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Je suis heureux d'annoncer que la Thaïlande et le PNUCID organiseront un congrès international sur le thème : « une ANASE exempte de drogues en 2015 :

une vision partagée, l'initiative du changement » qui aura lieu à Bangkok du 11 au 13 octobre de cette année. Nous espérons mettre en place un mécanisme de coordination efficace qui nous permettra de nous attaquer au problème des drogues et des stupéfiants sur tous les fronts et à tous les niveaux, et nous espérons que la communauté internationale nous apportera son appui dans ces efforts.

Nous nous félicitons de constater que le problème mondial du VIH/sida qui touche un nombre croissant de personnes dans nos sociétés a reçu l'attention qu'il mérite au Sommet du millénaire. Toutefois, il faudra renforcer et maintenir les efforts internationaux si l'on veut que la communauté internationale parvienne à réduire un problème qui touche déjà plus de 36 millions de personnes dans le monde et qui a atteint les proportions d'une épidémie. Nous sommes fiers que la Thaïlande ait été citée comme l'un des pays ayant réussi à lutter contre le problème du VIH/sida dans le monde en développement. Néanmoins, pour que les efforts de notre nation continuent d'être couronnés de succès il faut un appui soutenu et une coopération aux niveaux régional et multilatéral ainsi que des partenariats efficaces avec les organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé.

À cet égard, nous espérons que la coopération régionale et internationale pour prévenir et atténuer le problème du VIH/sida mettra l'accent sur les échanges de technologies concernant le sida et de techniques de pointe pour prévenir et soulager cette maladie ainsi que sur le partage de connaissances quant aux médicaments peu coûteux contre le VIH/sida. Nous demandons au Secrétaire général d'accroître ses efforts en vue de coordonner l'action internationale de lutte contre le VIH/sida. Nous appuyons également la proposition d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001 pour examiner ce problème.

C'est en faisant sortir les peuples de la misère et en les dotant des moyens appropriés pour mener des vies productives que l'on peut le mieux garantir une stabilité sociale à long terme et jeter des bases solides pour la paix internationale et la prospérité future. La réduction de la pauvreté est donc au coeur du développement axé sur l'individu et c'est la première étape dans la promotion d'un ordre mondial plus juste et équitable. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X), que la Thaïlande a eu l'honneur d'accueillir du 12 au 19 février de cette année, a appelé

l'attention sur les risques de marginalisation des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale et des groupes les plus vulnérables tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

La CNUCED s'efforce de trouver un nouveau consensus sur la façon de parvenir à une plus grande équité et une plus grande participation de tous à l'économie internationale dans cette ère de mondialisation. Conformément à « l'esprit de Bangkok » qui a été le résultat de la CNUCED X, la Thaïlande, qui assume actuellement présidence de la CNUCED, apprécie grandement l'initiative prise par le Japon lors du Sommet du Groupe des Huit à Okinawa et de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit à Miyazaki en juillet de cette année, d'inviter des représentants de pays en développement ainsi que des organisations régionales et internationales à rencontrer les dirigeants du Groupe afin de renforcer la coopération Nord-Sud. Nous apprécions aussi beaucoup l'initiative de la Chine d'organiser bientôt un dialogue sino-africain sur la coopération pour le développement. Nous sommes persuadés que ces initiatives constituent un pas dans la bonne direction.

J'ai été stupéfait d'apprendre que moins de 2 % de la population mondiale est reliée à l'Internet, malgré tout le battage publicitaire, et qu'un très grand nombre de personnes n'ont jamais entendu la tonalité d'un téléphone. Si l'on ne réduit pas rapidement de telles disparités dans le domaine de la technologie de l'information et de tels fossés numériques, le monde en développement se trouvera loin derrière le reste du monde. La Thaïlande pense qu'il faudrait agir de concert pour exploiter au mieux les avantages de la technologie de l'information et veiller à ce que le pourcentage le plus élevé possible de la population mondiale puisse y avoir accès.

À cet effet, la Thaïlande appuie pleinement et apprécie la Charte d'Okinawa du Groupe des Huit concernant la Société mondiale de l'information qui devra combler ce qu'on appelle le fossé numérique. Nous nous félicitons aussi des contributions du secteur privé, comme celles de l'Initiative mondiale sur le fossé numérique du Forum économique mondial et celle du Dialogue mondial des entreprises sur le commerce électronique. Nous espérons que d'autres initiatives de ce type seront prises à l'avenir pour nous permettre, dans le monde en développement notamment, de combler le fossé numérique.

Les problèmes de la dette sont également considérés comme un grave obstacle à la réalisation du développement économique et social, et tous les pays devraient recevoir une aide pour gérer leurs titres de créance, y compris grâce à un moratoire sur le remboursement de la dette. La Thaïlande appuie donc également la convocation l'an prochain d'une réunion intergouvernementale internationale consacrée au financement du développement au niveau le plus élevé, et elle espère qu'il sera possible de se mettre d'accord sur des mesures réalisables et efficaces qui permettront de recueillir une aide financière internationale accrue afin de financer le développement durable et de résoudre le problème de la pauvreté. À cet égard, nous considérons qu'il serait important d'obtenir la participation active des institutions internationales financières et commerciales et du secteur privé ainsi que des organisations non gouvernementales concernées.

La manière la plus efficace d'assurer une réduction de la pauvreté et d'encourager le développement durable est de donner aux peuples les moyens d'agir et la capacité de s'aider eux-mêmes. Et il n'y a pas de meilleur moyen de le faire qu'en ayant recours à l'enseignement et à la formation. La Thaïlande accorde donc une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines. Nos efforts ne se limitent pas au niveau national mais s'appliquent de façon plus large au niveau régional. Nous avons pris la tête pour encourager la mise en valeur des ressources humaines dans la sous-région du Mékong car nous croyons sincèrement que c'est en améliorant le potentiel humain qu'on peut le mieux lutter contre la pauvreté et assurer une plus grande coopération régionale ainsi qu'un développement durable.

La paix et la sécurité internationales sont la responsabilité de chaque pays. Si nous pouvons appliquer une notion globale de sécurité qui nous fait considérer la sécurité des peuples comme primordiale, si nous pouvons permettre aux gens de vivre à l'abri du besoin ainsi qu'à l'abri de la peur, alors les éventualités de menaces à la paix et à la sécurité internationales seront considérablement réduites. La sécurité humaine et le développement axé sur l'être humain sont les deux faces d'une même médaille et encouragent chacun le bien-être des peuples de façon différente tout en se renforçant mutuellement.

Il est encourageant de constater que la notion de sécurité humaine gagne du terrain, même si on est loin d'avoir fini de débattre de ce que recouvre la notion de

sécurité humaine. La Thaïlande estime que la sécurité humaine ne peut s'enraciner profondément que si les besoins essentiels des populations sont satisfaits et que les peuples sont à l'abri de menaces économiques et sociales à leur bien-être. Comment pouvons-nous parler de sécurité humaine, et encore moins de paix et de sécurité internationales, alors que 1,2 milliard de personnes dans le monde disposent de moins d'un dollar des États-Unis par jour pour vivre, que 90 millions d'enfants environ ne sont pas scolarisés au niveau primaire et que chaque année environ 1,2 million de femmes et d'enfants âgés de moins de 18 ans font l'objet d'un trafic aux fins de prostitution?

Nous préconisons donc de faire en sorte que les gens puissent vivre à l'abri du besoin en répondant efficacement et collectivement aux défis que posent la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies infectieuses, la famine, les catastrophes naturelles, les troubles sociaux et la désintégration de la société. Il s'agit là en fait des mêmes objectifs que nous devons réaliser pour promouvoir un développement axé sur l'être humain.

Pour parvenir à la sécurité humaine il faut également promouvoir et respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous ne pouvons pas apporter notre appui à la sécurité humaine et poursuivre avec détermination un développement axé sur l'être humain si nous ne sommes pas en mesure de veiller à ce que les individus soient protégés contre les pires formes de sévices, de souffrances et de privations. Nous ne pouvons prétendre donner à l'individu la place centrale dans les efforts de développement si nous ne sommes pas prêts à créer les conditions politiques qui permettront aux gens de mener leur vie à l'abri de menaces contre leur dignité et leur sécurité personnelle. Nous ne pouvons espérer mettre pleinement en valeur le potentiel humain ni faire des individus des participants actifs au développement économique s'ils ne disposent pas de la liberté intellectuelle qui leur permettra de réaliser leurs espoirs et leurs rêves personnels d'avenir.

La Thaïlande invite donc la communauté internationale à renouveler son engagement de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, afin de veiller à ce que les intérêts des individus et leur bien-être soient vraiment au centre de nos politiques et de nos programmes. C'est forte de cette conviction que la Thaïlande s'engage à jouer un rôle actif et responsable au sein de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

En puisant notre force et notre inspiration dans l'une des constitutions les plus démocratiques du monde, nous continuerons d'appuyer pleinement les efforts des Nations Unies visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux, les libertés et la dignité de la personne humaine.

À cet égard, la Thaïlande invite également la communauté internationale à redoubler d'efforts afin de venir en aide aux personnes déplacées, où qu'elles se trouvent. En tant que pays d'accueil pour plus de 100 000 personnes déplacées et plus d'un million de migrants économiques illégaux, la Thaïlande attache une grande importance à ce problème et espère qu'on pourra lui trouver une solution d'ensemble dans les meilleurs délais.

Tout en cherchant à promouvoir la paix et la sécurité internationales de l'intérieur en encourageant l'adoption d'une norme de sécurité humaine parmi les nations, il faut aussi que nous redoublions d'efforts au plan international et prenions des mesures collectives efficaces et rapides aux niveaux régional et multilatéral pour créer des conditions de paix et de stabilité. Au Sommet du millénaire, un grand nombre de dirigeants ont parlé de la nécessité et de l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité. Parallèlement à l'augmentation du nombre de Membres de l'Organisation et aux défis de plus en plus nombreux qu'elle doit relever, la Thaïlande, pour sa part, est en faveur d'un élargissement du nombre de membres aussi bien permanents que non permanents du Conseil de sécurité en se fondant sur le principe de la représentation géographique équitable, de l'efficacité et de la volonté de partager les responsabilités.

En outre, la Thaïlande appuie pleinement la réforme des opérations de paix des Nations Unies pour assurer leur déroulement efficace et garantir ainsi la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Comme je l'ai dit lors du Sommet du millénaire, nous appuyons fermement le rapport Brahimi sur les opérations de paix de l'ONU car nous estimons que ses recommandations sont tout à fait pertinentes et réalisables et constituent des mesures pratiques de renforcement des opérations de paix des Nations Unies à l'échelle mondiale. J'ajouterai que ces opérations devraient être rapides et non sélectives aussi bien que globales.

La Thaïlande est donc honorée de jouer un rôle important dans les efforts de maintien de la paix

de l'ONU dans le cadre de la Force internationale au Timor oriental et maintenant dans le cadre de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), grâce à la contribution de plus 1 500 soldats de la paix thaïlandais et au rôle du général de corps d'armée Boonsrang Niumpradit, commandant de la Force de l'ATNUTO. En même temps, la Thaïlande a toujours été consciente de la valeur qu'a la coopération régionale pour encourager la paix et la stabilité, et elle appuie fermement les initiatives régionales visant à instaurer un climat de confiance et à promouvoir la diplomatie préventive.

À ce propos, nous sommes fiers de la septième réunion du Forum régional de l'ANASE qui s'est récemment terminée à Bangkok en juillet et qui a permis l'admission de la République populaire démocratique de Corée dans notre Forum. Nous accueillons chaleureusement la participation de la République populaire démocratique de Corée au Forum régional de l'ANASE qui est le seul Forum régional réunissant tous les principaux pays de la région Asie-Pacifique. Nous sommes persuadés que l'élan en faveur de la paix et de la sécurité régionales dans la région d'Asie et du Pacifique s'en trouvera renforcé.

Nous espérons ardemment qu'au cours de cette première session de l'Assemblée générale du XXI^e siècle, 55 ans après la première réunion des Nations Unies, nous qui représentons les gouvernements des États Membres, saurons aller de l'avant et réaliser la promesse contenue dans la Charte des Nations Unies qui s'engageait à servir nos intérêts à « Nous, peuples des Nations Unies ». Il convient plus que jamais de ne pas oublier que ce sont les peuples de nos nations respectives qui sont au centre de tous nos efforts, qu'il s'agisse de réaliser le développement économique et social, maintenir la paix et la sécurité internationales ou promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Car, si nous n'accomplissons pas la tâche qui est la nôtre en faisant progresser la cause de la protection du bien-être de nos peuples, qui s'en chargera? Si ne nous pouvons pas servir et protéger comme il convient les intérêts des peuples des Nations Unies, il faut alors réfléchir à d'autres moyens qui permettront aux peuples des Nations Unies – en fait, à nos propres peuples – de dialoguer directement avec les Nations Unies.

Le moment est maintenant venu de renouveler notre engagement envers la tâche que nous nous sommes fixée il y a 55 ans. Efforçons nous de devenir ce

que nous avons toujours été censés être – un organisme véritablement représentatif de « Nous, peuples des Nations Unies » pour défendre leur bien-être et faire progresser leurs intérêts par-dessus tout. Décidons-nous et engageons-nous tous à être encore plus unis, mieux préparés et plus persévérants afin de relever ensemble les défis du nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Aksoltan Ataeva, Chef de la délégation du Turkménistan.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous saluer dans vos fonctions et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche importante et ardue pour diriger les travaux de l'Assemblée. Je tiens à remercier M. Theo-Ben Gurirab pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Le XXe siècle a été à tous égards un siècle de contradictions flagrantes dans les relations entre les peuples et les groupes nationaux ainsi qu'un siècle de catastrophes économiques. Les exemples les plus saisissants de cet état de choses ont été les deux guerres mondiales, des dizaines de guerres civiles et la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, ainsi que d'autres tragédies.

L'incendie de la guerre a également fait rage dans les États africains qui avaient accédé à l'indépendance dans les années 60. En Asie centrale, les plaies de l'Afghanistan sont toujours à vif, mais l'événement le plus important du XXe siècle a été l'effondrement de l'empire énorme qui avait pour nom URSS – un empire qui sous son apparence d'amitié internationale se désintégraît de l'intérieur. Des ruines de cet empire sont apparus de nouveaux États indépendants et souverains. C'est sur ces décombres que s'est fondé notre État indépendant et neutre, le Turkménistan, qui dès les premières heures, a choisi la voie du bien et de la justice, de la paix et de la coopération.

Le XXe siècle n'a pas apporté de solution à un grand nombre de problèmes qui devaient être résolus. Bien au contraire – les noeuds de ces problèmes se sont encore resserrés et la situation s'est encore tendue. C'est ainsi que nous commençons le XXIe siècle et qu'il nous appartient maintenant de dénouer ces liens enchevêtrés et de relâcher les tensions. Cela doit devenir la tâche et la préoccupation de tous les peuples et de tous les groupes nationaux.

Notre planète est le domicile que nous partageons; c'est pourquoi il appartient à tous ceux qui vivent sur cette planète de la maintenir propre, de préserver la paix et d'atteindre la stabilité économique. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors du Sommet du millénaire, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé l'attention sur les problèmes qui exigent des solutions immédiates et qui touchent tous les aspects de la vie humaine.

La mondialisation est le problème prioritaire. Il s'agit d'un processus indépendant et inévitable qui fait partie de l'évolution du monde et qui comprend de nombreux éléments, tant positifs que négatifs. Il s'agit d'une tendance déterminante du développement mondial qui touche l'ensemble du domaine complexe et multiforme des relations politiques et économiques internationales. À cet égard, les questions du droit international et les aspects moraux et juridiques des relations entre les pays et les régions font l'objet de notre préoccupation et exigent une attention constante.

Nous ne devons pas accepter que certains dominent d'autres ou que l'on impose une seule norme pour l'humanité ou que l'on dicte aux États souverains un seul modèle de développement. Il s'agit là d'une question très grave parce que l'attitude que nous adopterons à cet égard pourra avoir une incidence sur l'ensemble du système des relations internationales, sur la légitimité des normes juridiques internationales et sur les buts et principes et même la pertinence de l'ONU en tant qu'expression de coopération volontaire entre nations égales.

Le modèle de mondialisation politique fondé sur la suprématie d'une philosophie néolibérale renforce peu à peu la logique de la politique de confrontation dans les affaires internationales et amène à faire pression sur ceux qui n'acceptent pas les nouveaux rapports de force internationaux basés sur l'intervention humanitaire et la protection des droits de l'homme et non sur des droits des peuples.

Le Turkménistan, comme la majorité écrasante des États de la planète, est contre cette position. Nous sommes convaincus que le progrès commun de l'humanité sera déterminé non pas par un modèle unique qui aura été imposé ni par un ensemble de norme et de principes, mais par la conjugaison des idées et des philosophies. À cet égard, je voudrais souligner l'importance et l'opportunité de l'idée avancée par le Président de l'Iran, M. Khatami, d'un dialogue entre

les civilisations. Nous avons commencé le siècle et le millénaire sous ce symbole profond et ceci nous oblige à faire preuve de respect et de tolérance pour un large éventail de cultures et de modes de gouvernement séculaires. C'est ainsi que l'on peut trouver une possibilité de dialogue amical entre les États, les peuples et les individus.

Nous devons cesser de regarder ce qui nous différencie les uns des autres et commencer à rechercher ce qui nous rapproche, sans oublier nos caractéristiques particulières. C'est cette attitude envers le monde et envers tous nos partenaires qui a permis à mon pays, depuis les quelques années qu'il est indépendant, d'établir des relations amicales avec tous les pays voisins de la région et de trouver de nombreux amis loin de nos frontières.

M. El-Amine (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

La principale réalisation du Turkménistan depuis son indépendance est la stabilité intérieure. Cette stabilité a été garantie par l'appui universel dont jouissent les programmes et les tâches auxquels est confronté l'État et auxquels le peuple participe directement. C'est grâce à cette stabilité que nous réussissons aujourd'hui à mettre sur pied des programmes économiques et sociaux destinés à assurer le bien-être de la population.

L'élaboration d'une politique privilégiant la dimension sociale a été reflétée dans la stratégie de transformation socioéconomique du Turkménistan pour la période allant jusqu'à 2010. Ce programme prévoit la continuation d'une politique qui accorde la priorité aux programmes sociaux, compte tenu des réalités économiques résultant des années d'indépendance. Aujourd'hui, le Turkménistan est un pays autonome en ce qui concerne la production de céréales et de produits alimentaires de base et qui a atteint les principaux objectifs de son programme global de sécurité économique.

Nous accordons dans notre programme économique une attention prioritaire au développement du secteur réel de l'économie, à la réforme des institutions ainsi qu'à des mesures visant à attirer les investissements – y compris les investissements étrangers. Nous développons surtout les secteurs de l'agriculture, ainsi que le secteur des combustibles et de l'énergie, l'industrie chimique et les industries de biens de consommation, l'infrastructure des transports et des communications et un réseau de pipelines transnatio-

naux qui exportent les ressources énergétiques du Turkménistan vers les marchés mondiaux.

L'une des tâches principales pour la période à venir sera le développement de notre potentiel de production. À cet égard, l'industrie énergétique jouera un rôle de premier plan. Nous comptons concentrer nos efforts sur les secteurs nécessitant une main-d'oeuvre importante qui sont prometteurs pour ce qui est de leur potentiel et de leur compétitivité. La croissance économique de notre État doit garantir le bien-être de nos citoyens.

Pour ce qui est d'assurer le développement social durable et le progrès et le bien-être de notre peuple, la coopération régionale prend une importance particulière. Nous avons dans notre région un système stable de concertation économique active que nous offre l'Organisation de coopération économique qui réunit 10 États disposant de ressources et d'un potentiel économique considérables. Au cours des dernières années, dans le cadre de cette organisation, nous avons mis sur pied quelques projets importants dans le domaine du transport interrégional et des communications qui permettront de rapprocher les économies des pays d'Europe et d'Asie, de combler le fossé technologique qui existe entre eux et d'établir un système équitable de relations économiques et commerciales entre le Nord et le Sud.

Nous espérons pouvoir atteindre ce même objectif grâce aux efforts de notre pays pour exporter des matières premières énergétiques vers les marchés mondiaux. Construire des pipelines n'est pas simplement une question de rentabilité de projets commerciaux; il s'agit aussi de projets de développement social de notre pays sur une énorme échelle dépassant largement nos frontières nationales. C'est pour cette raison que le Turkménistan a lancé une initiative visant à élaborer un instrument juridique international qui garantira la sécurité et le transit sans entrave des matières premières énergétiques par de grands pipelines internationaux. Cet instrument est nécessaire pour assurer que l'on tienne compte des intérêts des producteurs ainsi que de ceux des pays de transit et des consommateurs et que l'on exclue totalement la possibilité que ces pipelines puissent servir d'instruments de pression politique et économique.

Il y a un autre problème qui pourrait porter gravement préjudice à la stabilité régionale : il s'agit de la question du statut juridique de la mer Caspienne.

L'incertitude qui règne à cet égard et les tentatives unilatérales qui sont proposées font obstacle à l'utilisation du potentiel considérable de cette mer. Pour le Turkménistan, le plus important est que l'on tienne compte des intérêts de tous les États riverains de manière que la coopération autour de la Caspienne repose sur le respect mutuel, l'égalité et l'avantage mutuel. Le Turkménistan estime que l'élaboration d'un nouveau statut juridique de la mer Caspienne exige que tous les États riverains acceptent des compromis raisonnables et se montrent prêts à affronter directement les nouvelles réalités. C'est là un processus qui devrait se faire sous le contrôle de l'ONU.

En ce qui concerne la sécurité régionale, permettez-moi de m'attarder sur le grave problème de l'Afghanistan que nous prenons très au sérieux. L'histoire du peuple afghan tant éprouvé montre que toute ingérence extérieure dans ce conflit interne, surtout si elle se fait par la force, est vaine et ne fait que renforcer le problème. Nous nous trouvons devant un fait accompli et dans cette situation nous devons reconnaître que le dialogue et la coopération avec les Taliban donneront davantage de résultats du point de vue de leur modernisation normale que toute tentative visant à les isoler ou à leur imposer des sanctions, quelles qu'elles soient. Les sanctions sont en fait préjudiciables au peuple afghan et sont donc contre-productives.

Le Turkménistan est favorable à une solution pacifique de ses conflits et, en tant qu'État neutre et ami avec les États voisins, est prêt à coopérer activement pour régler la question afghane sous l'égide de l'ONU. En particulier, récemment, sur l'initiative du Président du Turkménistan, une autre initiative a été prise afin de trouver une solution mutuellement acceptable pour résoudre le conflit en Afghanistan. C'est dans ce but qu'une mission du Turkménistan s'est rendue en Iran, en Afghanistan et au Pakistan où elle a mené des négociations et des consultations avec les principaux dirigeants de ces pays ainsi qu'avec les chefs du mouvement des Taliban et l'Alliance du Nord, après quoi des propositions ont été faites en vue de régler le conflit lors de la réunion récente entre le Secrétaire général de l'ONU et le groupe des six plus deux de l'Afghanistan. Le Turkménistan, conjointement avec les Nations Unies, déploie tous les efforts nécessaires afin de convaincre les belligérants de cesser le feu et de prendre place à la table de négociations.

Pour conclure, je voudrais assurer à nouveau l'Assemblée que le Turkménistan est un membre actif des Nations Unies qui est prêt à déployer tous les efforts nécessaires pour s'acquitter des nobles tâches qui ont été énoncées lors du Sommet du millénaire de l'ONU. Alors que nous entrons dans un nouveau millénaire nous commençons à nous poser la question de ce qu'il sera. Que nous réserve l'avenir? Chaque personne, chaque peuple, qui vit sur cette planète s'efforce de parvenir à un meilleur avenir, un avenir radieux que nous devons bâtir inlassablement sur la base de la paix, du respect et du progrès. J'espère que tous les peuples du monde se consacreront à cet objectif.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Domingo Siazon, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

M. Siazon (Philippines) (*parle en anglais*) : Le XXe siècle a été un siècle de grandes épreuves et de grandes réalisations. Le nouveau siècle sera ce que nous en ferons. Quoique l'on ait pu obtenir au nom de la paix, l'homme est toujours un loup pour l'homme. Les tensions entre les nations n'ont pas disparu. Les querelles ethniques, l'extrémisme religieux, l'inégalité économique et l'injustice sociale continuent d'alimenter les conflits. Les agents de la terreur et les criminels transnationaux frappent partout.

Malgré la nouvelle richesse des nations, 1,2 milliard de personnes disposent de moins d'un dollar par jour pour vivre. Les 32 pays les plus pauvres d'Afrique ne gagnent pas beaucoup plus que l'homme le plus riche du monde et, malgré la misère écrasante dans laquelle vivent des milliards de personnes, le monde consacre 145 dollars par habitant aux forces armées. Il faut que nous fassions mieux – beaucoup mieux – que cela.

L'Organisation a reçu l'élan dont elle avait besoin lors du Sommet du millénaire, la semaine dernière. Il faut en faire un bon usage. La cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale doit refléter le nouvel engagement mondial envers la paix et le progrès. Comme toujours, les Nations Unies doivent être à la tête de cette grande entreprise. Nous sommes ici pour diriger.

La délégation des Philippines considère que cette Assemblée du millénaire nous permettra de jeter des ponts pour relier le passé à l'avenir, l'expérience à la vision, et les promesses à leur réalisation.

Il y a 55 ans, l'Organisation est née des cendres de la guerre. Certains des États Membres fondateurs venaient juste d'émerger après des siècles de domination coloniale. Ils étaient tous préoccupés par la tâche qui consistait à reconstruire les vies et les quartiers détruits par la grande guerre. Le fossé idéologique allait s'approfondir et s'élargir. On jetait alors les fondations des murs et des rideaux qui ont défini une époque. À ce moment là, pour l'individu moyen, une communauté véritablement mondiale n'était rien de plus qu'un idéal vague et très éloigné de la vie quotidienne de populations surtout rurales et agricoles.

Maintenant nous faisons tous partie du village planète. L'interdépendance est un fait reconnu et accepté. Le terme de « mondialisation » est sur les lèvres de tous, parfois employé avec mépris, parfois avec passion, mais toujours avec l'entendement que l'avenir va dans ce sens. Mais surtout, cet avenir appartient à tous les habitants de la planète, aussi bien aux riches qu'aux indigents, aux forts qu'aux faibles. Avec la participation directe de tous à l'élaboration et à la réalisation de notre destinée commune, nous ouvrons la porte à l'épanouissement total du potentiel de l'humanité et nous affirmons la dignité de l'homme.

« Connecter » les villes du monde à l'autoroute de l'information du XXI^e siècle est véritablement un investissement sage qu'il convient de faire aujourd'hui. Mais si quiconque est exclu, si le « fossé numérique » ne fait que reproduire et perpétuer l'injustice sociale à l'échelle mondiale, nous n'aurons pas beaucoup avancé. Le passé ne fera que se reproduire.

C'est en donnant aux gens les moyens d'être autonomes que nous pourrons bâtir notre pont vers l'avenir. Les dirigeants du monde ne se sont donc pas trompés lorsqu'ils ont consacré la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités en tant que valeurs fondamentales du XXI^e siècle propres à rendre les individus autonomes. Maintenant, c'est au tour de l'Assemblée d'utiliser ces valeurs et de prendre les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs précis que le Sommet a fixés pour l'habilitation des peuples.

Mettons-nous donc au travail pour veiller à ce que d'ici à 2015 tous les enfants puissent terminer leurs études primaires et, après cette date, qu'ils aient la possibilité de faire des études supérieures. Car, il faut le reconnaître, l'éducation est le meilleur instrument de protection des droits de l'homme, de promotion de la

démocratie et le meilleur instrument pour faire progresser la bonne gouvernance.

Mais comme un esprit sain fonctionne mieux dans un corps sain, il nous faut gagner le combat contre les maladies, notamment le VIH/sida qui détruit la vie de millions de personnes dans les régions les plus pauvres du monde. Prenons des mesures pour faire baisser de façon considérable les taux actuels horribles de la mortalité maternelle et de celle des enfants âgés de moins de 5 ans et pour réaliser les nobles objectifs de l'initiative de « villes sans taudis ».

Investissons dans l'humanité. Inaugurons dans cette Assemblée un plan analogue au Plan Marshall pour la population mondiale. Bâtissons maintenant ce pont humain vers l'avenir.

Les Nations Unies ont à la fois l'expérience et la vision nécessaires pour réussir. L'Organisation a à la fois l'honneur et le devoir de conduire notre monde vers l'avenir avec confiance. Nous savons comment nous y prendre.

Si l'on veut maintenir la capacité qu'a l'ONU de s'acquitter de ses tâches, il faut maintenant procéder à des réformes institutionnelles profondes. Il faut maintenant qu'une organisation mondiale plus énergique et financièrement stable, ayant à sa tête une Assemblée générale entreprenante et renforcée par un Conseil de sécurité véritablement représentatif et transparent, voie le jour.

Pour que le nouvel engagement envers la paix puisse aboutir, l'Organisation des Nations Unies doit rester, sans doute ni équivoque possible et avant tout, l'architecte de la paix et l'agent du maintien de la paix dans le monde. Elle doit aussi être la première à défendre la primauté du droit aussi bien dans les affaires internationales que dans les affaires internes.

La diplomatie préventive doit être notre principal outil pour éviter les conflits. Il faut réduire le recours à la force mais lorsqu'il est nécessaire, comme en cas de légitime défense ou au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il faut que nous nous laissions guider par les normes et pratiques juridiques internationales.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être entreprises dans le cadre de mandats clairs et bien définis, et dotées des ressources appropriées et d'un appui international ferme partout où elles sont engagées. Le rapport du Groupe Brahimi sur les

opérations de paix de l'ONU mérite d'être étudié d'urgence et avec attention.

Plus que jamais, les Nations Unies doivent maintenant recueillir la volonté politique de toutes les nations pour induire le stade final du désarmement et permettre enfin l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet effet, nous devons appuyer l'appel du Secrétaire général en faveur d'une conférence sur les dangers nucléaires, participer activement à la conférence de 2001 sur les armes légères, négocier une convention d'ensemble contre le terrorisme et améliorer progressivement les mesures de transparence concernant les budgets consacrés aux armements.

Le rôle central des Nations Unies ne s'arrête pas et ne doit pas s'arrêter aux questions de paix et de sécurité internationales. L'Organisation doit également être au cœur de nos efforts de promotion d'une prospérité pour tous. Elle doit prendre la tête de la lutte contre la pauvreté et des efforts tendant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

De même que les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations et instances multilatérales, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour apporter d'importantes contributions à la réforme des systèmes économiques et financiers mondiaux. Car notre objectif n'est pas seulement d'avoir un monde sans frontières pour que le commerce et les investissements ne rencontrent pas d'obstacles. Nous devons chercher à fonder un régime économique mondial qui renforce les capacités de production et non pas les inégalités de revenus; qui encourage l'ouverture et non pas la corruption; qui récompense l'esprit d'initiative et non pas la cupidité.

Dans tous ces domaines, des partenariats avec le secteur privé et avec la société civile sont indispensables. Chaque homme, chaque femme et chaque enfant est notre partenaire et est partie prenante dans cet effort. Car ce que nous essayons de bâtir c'est un nouvel ordre mondial dans lequel la sécurité humaine dépasse la simple sécurité militaire; dans lequel la loi respecte la dignité humaine, dans lequel les individus et l'État respectent la loi; et dans lequel le pluralisme politique et la diversité culturelle sont nécessaires à la réalisation des objectifs communs de l'homme.

En d'autres termes, la paix et la prospérité doivent reposer sur la coopération humaine avant toute autre chose. Car dans ce village planétaire, la coopéra-

tion est le seul moyen possible d'unir l'expérience et la vision.

La Déclaration du millénaire des Nations Unies est l'expression de notre espoir collectif, c'est à dire la promesse d'une véritable communauté de nations oeuvrant de concert en vue d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous savons que la route qui sépare cette promesse de sa réalisation est sinueuse mais il nous faut aller jusqu'au bout. La première mesure et aussi la plus importante que nous devons prendre sur ce chemin est de supprimer la plus grande source de danger et de désaccord qui soit, c'est-à-dire, le sous-développement. Car si l'on n'est pas à l'abri du besoin, on ne peut être à l'abri de la peur.

Dans le monde en développement, le bilan de décennies de troubles et de sous-développement abominable a été si débilitant que seuls les secours internationaux peuvent aider certains d'entre nous à reprendre pied. Beaucoup d'entre nous réclament des filets de protection. Mais même les poissons n'ont pas envie de vivre à l'intérieur d'un filet. Ce dont nous avons besoin c'est d'une nouvelle donne pour les pays pauvres.

Le développement est particulièrement difficile pour les pays qui ploient sous le poids d'une dette écrasante. À l'heure actuelle les pays en développement doivent environ 1,6 billion de dollars et plusieurs d'entre eux doivent utiliser jusqu'à 95 % de leurs recettes en devises fortes pour assurer le service de leur dette. Dans l'intervalle, l'aide au développement baisse. Cette année, les pays en développement recevront peut-être en tout 40 milliards de dollars de subventions – ce qui ne représente que la moitié de ce qu'ils recevaient il y a un quart de siècle.

Comme garantie pour notre avenir collectif, il faudrait immédiatement procéder à un allègement substantiel de la dette des pays pauvres fortement endettés. Il faudrait aussi que l'on tienne les promesses d'aide au développement qui ont été faites il y a 30 ans. De nouvelles mesures doivent être prises l'an prochain à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous devons en assurer le succès pour aider nos frères et nos soeurs en Afrique, dans les pays en développement sans littoral, dans les nations particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et dans les pays les moins avancés de toutes les régions du monde. À cette Assemblée il faut que nous fassions de notre mieux pour veiller à ce que tou-

tes les dispositions nécessaires soient prises pour que cette conférence soit couronnée de succès.

Nous devons également tenir la promesse de nos dirigeants et faire tous les efforts possibles pour assurer le succès de la conférence internationale et intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement en 2001. En offrant à cette réunion la participation active, la bonne volonté et les compétences de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, depuis le stade préparatoire jusqu'à la mise en œuvre des projets, nous pourrions peut-être après tout réaliser ce que plusieurs décennies des Nations Unies pour le développement n'ont pas réalisé.

Les peuples du monde ont été encouragés par l'esprit audacieux et la détermination qu'ont manifestés nos dirigeants dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies. Ils ont été rassurés de constater que nous avons l'intention de mener le monde vers l'avenir en tant que partenaires et non en tant qu'adversaires. Ils voulaient que leurs dirigeants indiquent clairement la voie à suivre et cela a été le cas. À présent, ils comptent que nous, les participants à cette Assemblée du millénaire, agissions. Relevons le défi et bâtissons les ponts qui mèneront toutes les nations unies à la paix et à la prospérité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. le général de corps d'armée Meraphe, Ministre des affaires étrangères du Botswana.

M. Meraphe (Botswana) (parle en anglais) : Au nom de la délégation du Botswana, je félicite le Président à l'occasion de son élection à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il peut compter sur notre appui dans l'exercice de ses fonctions difficiles au cours de cette session historique et au cours de l'année à venir.

C'est également avec un grand plaisir que je salue mon frère et collègue, le Président sortant, M. Theoban Gurirab, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale - la dernière session du XXe siècle - qu'il a menée à bonne fin.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a continué d'assumer avec succès ses fonctions de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Nous lui devons une dette de reconnaissance pour la manière impartiale dont il dirige les Nations Unies depuis quatre ans.

Il y a cinq ans, ici même, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies. En cette occasion historique, l'ancien Président de la République du Botswana, Sir Ketumile Masire, avait fait la déclaration suivante au sujet des Nations Unies :

« L'Organisation des Nations Unies nous a beaucoup servis. Des petits États tels que le mien ont trouvé en l'ONU une instance vitale de négociation collective. Elle a contribué au renforcement de la coopération internationale en réglant des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. C'est un centre d'harmonisation des actions des nations pour aboutir à ces objectifs communs. » (A/50/PV.37, p. 4)

La foi que place le Botswana dans l'ONU et son attachement envers l'Organisation demeurent intacts et nous sommes ici à l'aube du nouveau millénaire pour réitérer cette foi et réaffirmer cet attachement.

L'Organisation des Nations Unies entame ce nouveau millénaire avec le lourd fardeau des problèmes hérités du siècle qui se termine. Alors même que nous sommes réunis ici, des conflits sanglants dont la brutalité et l'intensité varient dévastent des sociétés dans de nombreuses régions du globe. La pauvreté endémique garde son emprise dans le monde en développement alors que l'Occident vit dans l'opulence et l'abondance. Des maladies, dont la plus virulente est la pandémie dévastatrice du VIH/sida, continuent de causer des souffrances indicibles dans le monde entier et en particulier en Afrique subsaharienne. Tous ces problèmes constituent un grave défi pour les Nations Unies et pour la communauté internationale dans son ensemble. La nature du XXIe siècle sera déterminée sans aucun doute par notre capacité de relever ce défi et notre engagement à le faire.

Sur le continent africain, la lutte pour la paix et contre la guerre demeure une préoccupation constante. Les ordres du jour du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) témoignent de cette situation frustrante. Tous les efforts des dirigeants de l'Afrique centrale et australe qui, il y a un peu plus d'un an, ont donné lieu à l'Accord de Lusaka dont l'objectif était d'amener la paix dans la région d'Afrique centrale déchirée par la guerre, n'ont jusqu'à présent rien donné. Il n'y a pas de paix dans la région parce que l'Accord n'a toujours pas été mis en

oeuvre alors même que les parties continuent de proclamer leur fidélité envers cet accord.

Les Nations Unies ont maintenant l'autorisation du Conseil de sécurité de déployer plus de 5 000 observateurs en République démocratique du Congo afin de surveiller le cessez-le-feu et de préparer le terrain pour le déploiement d'une force de maintien de la paix complète dans un avenir proche.

Un élément crucial de l'Accord de Lusaka visait notamment à l'établissement d'un dialogue en République démocratique du Congo parmi les populations de ce pays, pour que les efforts internationaux dirigés par l'ONU et l'OUA et visant à créer les conditions de la réconciliation nationale dans ce pays puissent porter leurs fruits. Malheureusement, il n'y a pas de dialogue en cours dans ce pays, bien qu'un facilitateur ait été nommé il y a neuf mois.

Nous espérons que les dirigeants congolais se rendront bientôt compte que sans l'application intégrale de l'Accord de Lusaka, leur pays n'aura plus aucun espoir de paix. Il n'y aura peut-être pas de seconde chance et seul l'Accord de Lusaka peut les sauver.

Les dirigeants du Burundi, pays voisin de la République démocratique du Congo, se sont réunis récemment à Arusha, en République unie de Tanzanie, pour négocier une paix avec l'intervention de l'ancien Président de la République d'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela agissant en tant que facilitateur. Leur réunion a amené à Arusha des dirigeants de pays proches et de pays éloignés, y compris le Président des États-Unis d'Amérique, M. Bill Clinton.

Malheureusement, l'accord de paix conclu a été entériné par certains mais dénigré par d'autres, ce qui n'augure rien de bon pour la paix au Burundi. Nous espérons de tout coeur que ceux qui n'ont pas entériné l'accord de paix d'Arusha le feront. Le peuple du Burundi a une chance considérable d'avoir le Président Mandela pour facilitateur – et c'est la deuxième fois qu'il a cette chance.

Avant le Président Mandela, ce fut feu le Président Mwalimu Nyerere, paix à son âme, qui s'est beaucoup sacrifié pour la cause de la paix au Burundi. Le Burundi risque de ne pas avoir une troisième chance. À cette occasion, le Président Clinton avait dit : « Je vous implore donc : vous devez aider vos enfants à se rappeler leur histoire, mais vous ne devez pas les forcer à revivre leur histoire ». Le Burundi ferait bien de tenir

compte de ces paroles et d'épargner à ses enfants le fléau d'un conflit endémique.

La région des Grands Lacs d'Afrique centrale a besoin de la paix. Aucun des voisins de la République démocratique du Congo et du Burundi ne jouira de la paix tant que le carnage se poursuivra à leur porte. L'Angola ne jouira pas de la paix tant que ses voisins du nord seront déchirés par les conflits.

Les Nations Unies font des progrès constants en Sierra Leone, après certains échecs où l'Organisation a frôlé le ridicule. L'effectif de la Force des Nations Unies dans ce petit pays devrait être suffisant pour faire obstacle aux activités meurtrières des bandits du Front uni révolutionnaire. Cependant, en dernière analyse, la stabilité future de la Sierra Leone ne pourra pas être imposée par les Nations Unies ni même par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. C'est le peuple de la Sierra Leone lui-même qui doit adopter la logique de la paix grâce au dialogue national et à la réconciliation.

Le silence des armes dans la corne de l'Afrique lors de la guerre tragique entre l'Érythrée et l'Éthiopie n'aurait pu être une plus grande source de satisfaction. La région a plus que sa part de problèmes sans y ajouter une guerre qui n'en finit pas. La famine règne dans la région, ce qui évoque des épisodes antérieurs de dévastation parmi la population, surtout en Éthiopie et en Somalie. Avec la paix, on espère que la communauté internationale sera à même d'apporter une aide sans entrave aux régions touchées par la famine. Nous adressons notre sympathie et nos meilleurs voeux au peuple somalien qui est confronté à la difficile tâche de ramener une situation normale dans son pays brisé. Nous espérons que la nouvelle autorité centrale qui a été établie dans le pays sera respectée par toutes les parties.

La lutte pour la paix en Afrique, si nous voulons qu'elle donne des résultats, doit être menée sur deux fronts- le front politique et le front économique. Sur ces deux fronts, je puis assurer l'Assemblée que l'Afrique n'est pas un continent sans espoir, comme certains de nos détracteurs voudraient le faire croire.

L'important rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique a été compris. Notre continent évolue dans le bon sens depuis déjà pas mal de temps. On ne tolère plus que des gouvernements élus démocratiquement soient changés par des moyens inconstitutionnels, pour quelque raison que ce soit. Les

putschistes ne sont plus les bienvenus dans les conseils de l'OUA. Nous reconnaissons maintenant que la bonne gouvernance et un régime de droit, loin d'être considérés comme des concepts néocolonialistes sinistres, comme certains souhaitent les présenter pour les blâmer, signifient simplement la responsabilité et la transparence de la part de ceux à qui on a confié la charge de diriger les affaires de leurs pays. Ces notions signifient que l'on s'applique à une culture de tolérance, d'incorruptibilité et d'ouverture.

Sur le front économique, je ne peux nier le fait évident que les peuples ne peuvent pas se nourrir de démocratie ni de bonne gouvernance. La démocratie dans un environnement caractérisé par le dénuement total et l'ignorance est une espèce en voie de disparition. L'Afrique a besoin d'investissements et d'aide pour soutenir son processus de démocratisation. Le défi auquel doivent faire face les Nations Unies au cours du nouveau siècle est donc de s'assurer que la renaissance difficile de l'Afrique ne sera pas seulement encouragée mais aussi soutenue de façon concrète.

Le monde occidental ferait bien de ne pas se contenter de réprimander les Africains, de pontifier sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance et de dénigrer les guerres civiles et l'instabilité endémique du continent alors qu'ils jouissent du confort que leur procure leur vie privilégiée en Europe occidentale ou en Amérique du Nord. Les Africains ont besoin d'une solidarité concrète et d'engagements constructifs avec le monde développé pour pouvoir réussir dans leur lutte pour la paix et le développement, et méritent de les recevoir.

Permettez-moi de préférer une évidence. Les petits États comme le mien tirent un sentiment de sécurité du fait de leur appartenance à l'ONU. Les Nations Unies sont le bouclier qui nous protège contre les aléas et la nature abusive de la politique mondiale. C'est pourquoi nous avons toujours rempli nos obligations envers l'organisation de façon indéfectible. Nous avons toujours versé nos contributions à l'Organisation. Nous avons participé à ses activités de maintien de la paix et nous l'avons défendue contre ses nombreux détracteurs.

Cependant, ce n'est un secret pour personne que les Nations Unies, pour lesquelles nous professons réguilièrement notre attachement et notre dévouement indéfectibles, sont toujours au bord de la faillite. C'est malheureusement le cas alors même que nous avons

pour habitude de charger l'Organisation d'un nombre toujours plus grand de tâches dont elle doit s'acquitter avec un budget minime. Le Secrétaire général a raison de nous lancer un défi à nous, États Membres, pour que nous nous considérions mutuellement responsables des difficultés financières auxquelles l'Organisation est confrontée. Nous sommes les seuls à pouvoir résoudre ces difficultés. Nous devons respecter nos obligations en vertu de la Charte et le faire sans conditions.

Nous devons renforcer les Nations Unies si nous voulons assurer notre avenir qui est aussi l'avenir de l'humanité. Nous devons sans cesse réformer notre Organisation pour l'adapter aux réalités du monde de l'après-guerre froide et du nouveau millénaire. La réforme et l'adaptation de l'organisation doivent reposer avant tout sur le remaniement du Conseil de sécurité, question sur laquelle il existe un consensus suffisant au sein de la famille des Nations Unies. Le Conseil a grand besoin d'être démocratisé et d'être tenu responsable; tout le monde est d'accord là-dessus.

Nous devons renforcer la section de maintien de la paix des Nations Unies si nous voulons honorer ou tenir notre engagement en vertu de la Charte de « préserver les générations futures du fléau de la guerre... ». Le maintien de la paix a toujours été une fonction essentielle des Nations Unies et la nécessité de renforcer le dispositif d'intervention rapide des Nations Unies face à des situations de conflit dans le monde entier est reconnue depuis longtemps et fait l'objet d'une conviction profonde. Les enseignements que nous avons tirés de notre engagement au Kosovo, au Timor oriental et, plus récemment, en Sierra Leone nous ont appris que les Nations Unies ont besoin de troupes mieux entraînées et bien équipées ainsi que de mandats novateurs, constructifs et réalistes du Conseil de sécurité.

Il ne faut pas que se répètent les humiliations du genre de celles que les Nations Unies ont subies récemment en Sierra Leone aux mains d'une armée de bandits. Les conflits qui ravagent les sociétés aujourd'hui sont foncièrement différents de ceux qui pré-occupaient les Nations Unies durant la période de la guerre froide. Nous devons donc élaborer des mécanismes et des stratégies à la fois nouveaux et originaux pour y faire face.

Permettez-moi de conclure ma déclaration en réitérant l'engagement du Botswana en faveur de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte. Cette

Organisation est irremplaçable et je suis convaincu que la présence ici il y a deux semaines d'un si grand nombre de dirigeants mondiaux venus célébrer l'avènement d'un nouveau millénaire prouve amplement ce fait évident.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. Al-haj Abdus Samad Azad, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Azad (Bangladesh) (*parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation*) : Le Sommet historique du millénaire et la Déclaration prospective qu'il a adoptée ont donné un ton très positif à l'Assemblée du millénaire qui se poursuit maintenant avec ce débat général.

Nous présentons nos félicitations les plus chaleureuses à M. Harri Holkeri à l'occasion de son élection bien méritée à la présidence de la cinquante-cinquième session. Son profond engagement envers les valeurs et les principes des Nations Unies nous donne la certitude que les affaires de l'Assemblée sont en très bonnes mains.

Je voudrais également féliciter le Ministre des affaires étrangères, M. Theo-Ben Gurirab, mon cher collègue, pour la façon remarquable dont il a dirigé la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous le remercions de ses conseils précieux lors des préparatifs du Sommet du millénaire et de ses résultats.

Je voudrais aussi, au nom du Bangladesh, remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de l'inspiration qu'il a eue de convoquer le Sommet du millénaire ainsi que des efforts inlassables qu'il a déployés pour en assurer le succès. Son rapport du millénaire contient plusieurs bonnes propositions et idées que nous appuyons sans réserve. Je réitère l'entier appui du Bangladesh ainsi que sa coopération avec le Secrétaire général dans ses efforts pour améliorer l'efficacité des Nations Unies.

Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Tuvalu en tant que Membre le plus récent de l'Organisation.

Il y a 26 ans ce mois-ci, alors que le Bangladesh venait d'entrer à l'Organisation des Nations Unies, le père de la nation, Bangabandhu cheikh Mujibur Rahman a pris la parole devant cette auguste Assemblée et a souligné notre engagement envers la Charte des Nations Unies. Ce fut là un grand moment pour notre peuple. Depuis, nous avons fait beaucoup de chemin et

notre engagement envers les Nations Unies n'a cessé de croître.

Comme l'a dit le Premier Ministre, Sheikh Hasina, dans son discours au Sommet du millénaire :

« Au sein de cette Organisation, les puissants et les faibles, les grands et les petits, les riches et ceux qui ont du mal à s'en sortir se retrouvent sur un pied d'égalité pour s'attaquer à leurs problèmes, établir une coopération et une meilleure entente. Il est certainement dans notre intérêt de rechercher une Organisation des Nations Unies capable de réaliser notre objectif commun – un monde meilleur pour tous les êtres humains ».

Pour le peuple du Bangladesh, la cause des droits de l'homme constitue une mission sacrée parce que nous avons été victimes de violations dans ce domaine. Et pourtant, celui-là même qui s'était fait le champion de la cause des droits fondamentaux a été privé du droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie. Je veux parler de Bangabandhu cheikh Mujibur Rahman qui, avec presque toute sa famille et ses proches parents, a été victime d'un meurtre horrible perpétré par un groupe d'assassins le 15 août 1975. Ces meurtriers ont commis un crime et porté la pire atteinte possible aux droits de l'homme. Et, par ce que l'on ne saurait qualifier que de mépris arrogant des droits de l'homme et des principes démocratiques, ces tueurs ont bénéficié d'immunité devant la loi qui leur a été accordée par le prétendu décret d'immunité promulgué par le régime non démocratique de l'époque.

Le régime démocratique actuel du Bangladesh a révoqué ce décret depuis qu'il a pris le pouvoir. Les accusés ont été jugés et déclarés coupables de meurtre, et le verdict du tribunal a été prononcé. Toutefois, certains d'entre eux ont réussi à échapper à la justice en trouvant asile à l'étranger. Si l'on veut que les droits de l'homme occupent la première place à l'ordre du jour du nouveau siècle, nous demandons instamment à la communauté internationale de coopérer pour que ces tueurs qui ont avoué leurs crimes soient ramenés au Bangladesh afin d'y être traduits en justice. Je voudrais ici remercier et dire notre gratitude aux pays qui ont coopéré avec nous à ce sujet.

Pour le Bangladesh, le droit au développement est une expression très importante des droits de l'homme qui doit être réaffirmé par la communauté internationale. Pour garantir ce droit, il est essentiel que nos ef-

forts collectifs portent sur la lutte contre la pauvreté. Si nous ne prenons pas de mesures dans ce domaine, la mondialisation présentera plus de problèmes que de possibilités et nous ne vivrons toujours pas à l'abri du besoin. Les défis sont particulièrement redoutables pour les pays les moins avancés et méritent qu'on s'y consacre en priorité.

Tout comme la mondialisation nous touche tous, la marginalisation de ces pays vulnérables affecterait la famille mondiale tout entière. Nous demandons instamment à la communauté internationale de faire tous les efforts possibles pour assurer le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit avoir lieu en 2001 à Bruxelles.

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a fait d'immenses progrès pour prendre conscience des défis et adopter des programmes d'action élaborés dans les domaines du développement social, des droits de l'homme, de l'environnement, de la population, des établissements humains et de la sécurité alimentaire ainsi que dans les domaines intéressant les femmes et les enfants. Maintenant le défi qu'il nous faut relever est celui de remplir les engagements que nous avons pris ensemble. Décidons que la prochaine décennie sera celle de la mise en oeuvre.

Chez nous, le Gouvernement actuel du Bangladesh, sous la direction du Premier Ministre, Sheikh Hasina, s'est donné pour objectif principal l'élimination de la pauvreté dans le cadre des défis à relever dans les décennies à venir. Nous investissons de plus en plus dans notre peuple et dans notre développement social et humain.

Pour assurer l'efficacité de cet engagement, le Bangladesh a mis l'accent sur les droits des femmes et des enfants. Le Bangladesh est devenu partie à la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de ces deux groupes. Au cours du Sommet du millénaire, le Premier Ministre Sheikh Hasina a ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les deux protocoles facultatifs sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et sur la participation des enfants aux conflits armés. L'adoption par notre parlement national de la loi sur la prévention des mesures de répression affectant les femmes et les enfants, de 2000 constitue également une mesure importante qui va dans

le sens de l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants.

Malheureusement, nos efforts en faveur d'un développement humain durable ont été retardés par des catastrophes auxquelles nous ne pouvons rien. Parfois il s'agit de catastrophes naturelles comme les inondations, les cyclones ou les raz-de-marée. Parfois il s'agit de tueurs silencieux comme la fièvre de dengue ou la contamination à l'arsenic des eaux souterraines. Aujourd'hui, les deux tiers de la population du Bangladesh sont en danger du fait de la contamination à l'arsenic de l'eau potable. Le Gouvernement a réagi avec diligence et détermination devant cette crise, en collaboration avec des institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé ainsi que des organisations non gouvernementales. On a également mis l'accent voulu sur la nécessité de pourvoir d'autres sources d'eau salubre pour la communauté.

Dans la déclaration qu'elle a faite lors du sommet du Conseil de sécurité il y a deux semaines, le Premier Ministre Sheikh Hasina a souligné que la paix et la sécurité internationales doivent aussi être considérées en termes de sécurité humaine. Elle a également souligné la nécessité de prévenir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide des populations civiles. Nous pensons que la création d'une Cour pénale internationale pourrait effectivement avoir à connaître de ces crimes. Nous avons signé le Statut de Rome l'an dernier et nous avons déjà engagé le processus nécessaire pour une ratification rapide.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bangladesh demeure attaché aux obligations qu'il a de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Bangladesh est fermement partisan de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que des mesures de consolidation de la paix. Le Bangladesh est fier d'être l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à notre engagement envers la paix et la sécurité mondiales. Dans ce contexte, nous nous félicitons des recommandations du rapport Brahimi et espérons bien qu'elles seront examinées par les instances intergouvernementales concernées ainsi que par le Secrétariat. Nous tenons à souligner que les ressources nécessaires pour leur mise en oeuvre ne devraient en

aucun cas mettre en péril les autres programmes déjà en cours.

Comme d'autres pays, nous sommes préoccupés par les sanctions imposées par les Nations Unies, par leur efficacité et leur impact. C'est un motif de satisfaction de constater que le Conseil de sécurité, après des années de débat, a constitué un groupe de travail présidé par le Bangladesh qui va étudier diverses questions d'ordre général relatives aux sanctions. Nous sommes persuadés que le travail de ce groupe aidera le Conseil à convenir de mesures destinées à simplifier le régime des sanctions.

Pour assurer la paix et le développement, nous devons établir un programme de désarmement véritable. La nucléarisation de notre région d'Asie du Sud nous préoccupe. En tant que l'une des régions les moins avancées du monde, l'Asie du Sud ne peut pas se permettre d'entrer dans une course aux armements nucléaires. Conformément à son engagement constitutionnel d'entreprendre un désarmement général et complet, le Bangladesh a pris la tête du mouvement en Asie du Sud pour signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, qu'il a ratifié au début de cette année. Nous avons également été parmi les premiers en Asie du Sud à signer la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel que nous avons également ratifiée lors du Sommet du millénaire ainsi que la Convention sur certaines armes classiques et tous les Protocoles y afférents.

Le Bangladesh considère que la paix et le développement sont des droits fondamentaux inséparables. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres qui la composent doivent continuer de préconiser et de promouvoir une culture de paix. Le Bangladesh a pris l'initiative de proclamer cette année du millénaire et la première décennie du XXI^e siècle Année internationale de la promotion d'une culture de la paix et Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, respectivement

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, le Bangladesh estime que l'Organisation des Nations Unies devrait être prête à répondre de façon constructive aux défis posés par le nouveau siècle. Depuis que le Secrétaire général, M. Kofi Annan a engagé la réforme des Nations Unies, on a beaucoup fait mais on pourrait encore faire bien davantage. Nous aspirons à une plus grande démocratisation et une plus grande

transparence des organes qui font partie des Nations Unies. Nous pensons également que la participation des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile peut contribuer à améliorer considérablement l'efficacité des Nations Unies.

Le monde a changé et il lui faut une Organisation des Nations Unies différente – une Organisation adaptée au monde d'aujourd'hui. Il nous faut faire preuve de courage et de volonté pour conserver aux Nations Unies leur qualité d'instance la plus universelle. Les fondateurs ont parlé du fléau de la guerre. Aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies ne sera à la hauteur de la réalité mondiale que si elle peut non seulement préserver les peuples du monde du fléau de la guerre mais aussi préserver les générations futures du fléau de la misère.

Puisse le Bangladesh vivre toujours.

Puisse l'Organisation des Nations Unies vivre toujours.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. M. Jaswant Singh, Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde félicite M. Harri Holkeri de son élection à la présidence de la première Assemblée générale de ce millénaire. Nous sommes encouragés par le fait qu'il compte considérer la Déclaration du millénaire comme le mandat assigné à l'Organisation au cours de sa présidence.

Je saisis également l'occasion qui m'est offerte d'exprimer publiquement notre profonde reconnaissance envers le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, et de le féliciter sincèrement pour la manière dont il a mené les travaux de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée – année qui a vu trois sessions extraordinaires et, bien entendu, les préparatifs méticuleux du Sommet du millénaire qui a été couronné de succès.

Je joins la voix de l'Inde à celles des autres délégations qui ont exprimé leur reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le dévouement avec lequel il a servi les Nations Unies à une période critique.

Je suis également ravi de pouvoir souhaiter chaleureusement la bienvenue à Tuvalu, le tout dernier Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a 10 jours à peine, près de 150 chefs d'État et de gouvernement se sont réunis ici pour participer au Sommet du millénaire. Ce rassemblement – en aussi grand nombre – était aussi exceptionnel que l'occasion qui l'avait provoqué. La Déclaration du millénaire qui a été adoptée à l'occasion du Sommet résume la vision que nous partageons tous : celle d'une communauté internationale qui oeuvre de concert et en coopération afin de relever de manière constructive les défis collectifs dans le cadre de l'ONU. C'est dans cet esprit que le Premier Ministre de l'Inde a, à l'instar d'un grand nombre d'autres chefs de gouvernement, parlé de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de véritablement refléter le monde du XXI^e siècle et de devenir un instrument efficace de transformation de notre vision en une réalité. Les Nations Unies sont la demeure que nous partageons tous. Nous devons renforcer l'Organisation et veiller à ce qu'elle soit à la hauteur de nos attentes collectives et de nos aspirations communes.

La paix, la sécurité collective et le développement sont l'inspiration des Nations Unies. Nous entrons dans le XXI^e siècle dotés de ressources intellectuelles et techniques collectives extraordinaires. Ce sont là les instruments dont nous disposons pour surmonter les défis qui nous attendent. La paix et la sécurité pour tous sont non seulement possibles mais sont aussi à notre portée. La stabilité et le développement sont les composantes essentielles du maintien de la paix et de la sécurité. La paix peut-être menacée de différentes manières. Ce ne sont pas seulement les armes de destruction massive ni la course aux armements qui mettent la paix en danger, mais également la pauvreté déshumanisante et l'absence de développement.

En tant qu'États nations confiants nous devons nous engager à agir ensemble et à coopérer à l'échelle internationale pour permettre une plus grande progression de la paix et du progrès. Nous devons réaffirmer le principe du respect de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans les affaires internes des pays. Nous devons alors, bien évidemment, renoncer à toute mesure unilatérale. Chaque fois que la situation demande une intervention du Conseil de sécurité, cette intervention doit reposer fermement sur les dispositions de la Charte.

Le rapport Brahimi contient un certain nombre de propositions. Nous recommandons à l'Assemblée générale d'examiner avec soin cet important rapport et de prendre les décisions qui s'imposent pour renforcer

cette fonction essentielle des Nations Unies qu'est le maintien de la paix.

Nous appuyons le processus de paix du Moyen-Orient et sommes encouragés par son évolution.

Le sommet historique qui a eu lieu entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée est également un signe encourageant pour la paix dans la péninsule coréenne.

Le désarmement – en particulier le désarmement nucléaire mondial – est essentiel si l'on veut susciter un sens accru de sécurité au sein des États Membres. L'Inde a été à l'avant-garde des efforts pour un désarmement nucléaire mondial et une non-prolifération véritable, et continuera de l'être. Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général, dans son rapport au Sommet du millénaire, de convoquer une conférence internationale sur l'élimination du danger nucléaire. Nous demandons instamment que l'on engage des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'Inde reste prête à participer à des mesures concertées et irréversibles, telles que la désactivation des forces nucléaires, ce qui réduirait le risque nucléaire qu'il soit dû à des utilisations accidentelles ou autres, ainsi qu'à un accord général relatif à la renonciation au non-recours en premier aux armes nucléaires et au non-recours à ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires.

La situation en ce qui concerne l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le manque de progrès en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de travail à la Conférence du désarmement à Genève sont une indication de l'importance qu'il y a à rechercher un consensus, tant au sein des nations qu'entre les nations, sur des questions qui ont une incidence sur la sécurité nationale et internationale. Nous sommes conscients du fait que 155 pays sont à présent signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous leur réitérons l'engagement de l'Inde de ne pas entraver l'entrée en vigueur de ce Traité. L'Inde observe volontairement un moratoire sur la poursuite des essais nucléaires explosifs et satisfait ainsi aux obligations fondamentales du Traité d'interdiction des essais nucléaires. L'Inde est également prête à entreprendre des négociations sérieuses dans le cadre de la Conférence du désarmement, y compris sur un traité mondial visant

à interdire la production à l'avenir de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

Le transfert, la fabrication et la distribution illicites d'armes légères, particulièrement par les États à destination d'acteurs non-étatiques et de groupes de terroristes, et le lien intrinsèque qui existe entre ce commerce et le terrorisme et le trafic de stupéfiants sont des questions qui préoccupent gravement la communauté mondiale. Lorsque cela s'ajoute au fanatisme religieux et à l'aventurisme militaire, les normes du monde civilisé auxquelles nous nous efforçons d'obéir sont menacées. La communauté internationale ne peut plus se permettre de laisser ces semeurs de mort, d'atrocités et de destruction continuer à infliger des souffrances indicibles à des innocents. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui doit se tenir l'année prochaine sera couronnée de succès.

Le terrorisme est la menace mondiale de notre époque. Pour certains, le terrorisme tend à remplacer l'idéologie et la politique. Depuis plus de 10 ans, l'Inde est la cible d'actes de terrorisme transnational dans ses manifestations les plus inhumaines commandités par un État. Alors même que la communauté internationale collabore pour freiner, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères, nous devons continuellement faire porter notre attention sur les utilisateurs de ces armes, c'est à dire les terroristes. Le terrorisme s'en prend à la solidarité humaine et viole les préceptes fondamentaux de la démocratie; c'est l'anti-thèse même de ce que représentent les Nations Unies. Étant donné que le terrorisme vise principalement les innocents, il constitue la violation la plus flagrante des droits fondamentaux de la personne humaine. C'est un crime contre l'humanité. Le terrorisme est également une menace à la paix et à la sécurité internationales, en particulier lorsque les terroristes sont armés, financés et soutenus par des gouvernements ou par leurs partenaires.

Je prie instamment tous les Membres de s'atteler à renforcer le consensus international et les régimes juridiques qui s'attaquent au terrorisme. Nous avons proposé l'élaboration d'une convention complète sur le terrorisme international. J'invite tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à donner leur plein appui à cette initiative.

Permettez-moi maintenant de m'arrêter brièvement sur l'instrument que nous avons choisi pour at-

teindre nos objectifs à l'échelle mondiale, à savoir l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a qu'une seule Organisation des Nations Unies; elle est sans pareille et irremplaçable.

Au cours des 50 dernières années, le nombre de Membres des Nations Unies a augmenté à plusieurs reprises et est aujourd'hui de 189. Pourtant le Conseil de sécurité continue d'avoir la même structure de base qu'à l'époque du colonialisme en 1945. La nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité tant du point de vue des membres permanents que des membres non permanents va de soi. L'incidence des mesures prises par le Conseil de sécurité se fait sentir, de façon presque exclusive, dans les pays en développement. Pourtant ces pays ont peu d'influence sur les prises de décisions du Conseil de sécurité. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le statut du Conseil de sécurité qui a été adopté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est maintenant périmé et qu'il faut que le Conseil reflète maintenant la composition plus large de l'Organisation. Plus de 150 États ont, lors du Sommet du millénaire, entériné au niveau le plus élevé la nécessité d'une réforme du Conseil pour le rendre plus représentatif. Un Conseil de sécurité qui ne serait pas représentatif n'aura pas la sensibilité, la perspicacité et la compréhension nécessaire quant aux réalités auxquelles il devra faire face non plus que l'autorité morale pour prendre des décisions. Je réaffirme que l'Inde est prête à accepter les responsabilités d'un membre permanent du Conseil.

L'Assemblée générale est l'organe le plus important des Nations Unies. C'est ici que tous les États, indépendamment de leur puissance, de leur économie ou de leur taille, siègent ensemble sur un pied d'égalité, consacrant ainsi le principe démocratique de l'égalité des États souverains. De plus en plus, les États Membres ont le sentiment que le fonctionnement et le rôle de l'Assemblée générale doivent devenir plus efficaces. Avec les révolutions de l'ère numérique il suffit maintenant de quelques clics sur un ordinateur pour franchir les distances, ce qui nous rapproche dans un nouveau village planétaire comme jamais auparavant, et maintenant que les forces de la mondialisation nous mènent de façon inexorable vers une interdépendance accrue, le champ d'action de notre coopération internationale et de nos mesures collectives s'est élargi rapidement et est également devenu de plus en plus complexe. L'Assemblée générale doit donc occuper une

place centrale pour accepter cette nouvelle responsabilité et relever ce nouveau défi.

Alors même que nous essayons de renforcer les principes et pratiques démocratiques au sein des Nations Unies et que la progression remarquable de la démocratie évince les régimes dictatoriaux et autoritaires, nous sommes malheureusement les témoins d'un certain recul dans ce domaine. Pareils actes vont à contre-courant de notre époque. La communauté internationale doit s'opposer à ces attaques lancées contre l'esprit de notre temps et doit appuyer et renforcer sans faillir les tendances, pratiques et normes démocratiques. La communauté internationale doit manifester sa solidarité avec la population des pays soumis à de tels attaques. L'Organisation de l'unité africaine et le Commonwealth méritent d'être félicités pour les mesures qu'ils ont prises à cet égard.

Les événements qui se sont produits aux Fidji depuis le 19 mai de cette année nous ont beaucoup préoccupés. Nous apprécions les mesures prises par le Commonwealth à la suite du renversement du gouvernement démocratique de ce pays élu constitutionnellement. Nous espérons que les Fidji reviendront immédiatement à la base constitutionnelle de 1997 et rétabliront dès que possible le régime de droit en mettant fin à la discrimination raciale. C'est là d'ailleurs l'intérêt à long terme des Fidji. Nous espérons que la communauté internationale fera usage de son autorité collective et de son influence pour ramener les Fidji sur la voie de la démocratie et du régime de droit.

Il semble, malheureusement, que le monde ait oublié l'Afghanistan. Un conflit fratricide continue d'être livré dans ce pays car les Taliban poursuivent leur quête d'un succès militaire illusoire; ce conflit se poursuit aussi parce que les Taliban bénéficient d'un appui extérieur militaire et financier. Ce conflit et les idéologies médiévales et obscurantistes des Taliban continuent de causer des souffrances indicibles au peuple afghan. Cette situation nuit à la paix et la sécurité de tous les pays voisins, qu'il s'agisse des pays de l'Asie de l'Ouest ou centrale ou de l'Asie du Sud. Les effets néfastes qui résultent du fait que les Taliban contrôlent des régions de l'Afghanistan se font sentir sous la forme de terrorisme, trafic de stupéfiants et mouvements d'armes, et sont une source de préoccupation légitime pour le monde entier. Les Taliban et leur maître à penser doivent tenir compte des exigences de la communauté internationale et abandonner la voie du conflit. Nous sommes en faveur d'un règlement

d'ensemble en Afghanistan qui permette de rétablir la paix le plus rapidement possible et garantisse le respect des intérêts et des aspirations de tous les segments de cette société.

Nous n'avons cessé de demander aux Nations Unies d'accroître leurs dispositions et leur engagement en faveur du développement qui constitue une responsabilité essentielle de l'Organisation. Nous nous félicitons donc de la déclaration du Secrétaire général la semaine dernière devant la réunion ministérielle du Programme des Nations Unies pour le développement dans laquelle il a dit qu'un déficit du développement compromettrait tous les autres objectifs des Nations Unies. Pour nous attaquer sérieusement aux causes profondes de la pauvreté, nous avons besoin d'engagements internationaux fermes en vue de donner un nouvel agencement et une nouvelle structure aux relations internationales pour ainsi offrir des chances égales aux pays en développement leur permettant de tirer des recettes de leurs ressources. Notre appel est encore plus pertinent maintenant que le monde est en phase d'intégration rapide.

Ce n'est pas uniquement en offrant des conseils et de la bienveillance aux pays en développement et à leurs populations qu'on leur permettra de prospérer. Nous espérons donc que la prochaine conférence chargée d'examiner la question du financement du développement entérinera des initiatives concrètes pour mobiliser les ressources extérieures nécessaires au développement, qu'il s'agisse de ressources provenant du commerce ou de flux d'aide libérale, et considérera cet objectif comme un objectif commun à tous. Dans ce contexte, il serait utile de déterminer l'impact d'un respect universel de l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement dans un délai précis.

C'est sur le continent africain que ceci est le plus important. Les efforts de l'Afrique doivent être dûment soutenus par la communauté internationale. Nous estimons que les questions se rapportant au développement des pays africains doivent continuer à occuper une place de choix dans les travaux de l'Assemblée générale.

Le processus de mondialisation, étant donné les bonds révolutionnaires qui ont été faits dans le domaine des communications et les grands progrès qui ont été faits dans les technologies de l'information, ainsi que la mobilité accrue des capitaux, du commerce

et de la technologie a donné naissance à de nouvelles possibilités de croissance économique soutenue. Toutefois, les avantages de la mondialisation ne se sont pas étendus aux vastes secteurs de la société qui vivent sans abri dans la plus grande misère, accablés par la famine et les privations. La mondialisation a souvent eu pour corollaire un renforcement de la pauvreté, le chômage et l'éclatement social qui en découle. C'est là un défi majeur. Nous devons établir un concept ouvert de croissance et de développement. Nous devons nous efforcer d'encourager la population dans le sens le plus large et pas simplement faire des progrès dans certains secteurs. Si la hausse des taux de produit intérieur brut et des indicateurs sélectifs dénote une croissance de l'économie, l'élimination de la pauvreté et une meilleure qualité de vie ainsi que la possibilité de choix véritables doivent être des objectifs qui font partie intégrante du processus d'évaluation du succès des efforts de développement.

En Inde, nous avons formulé des stratégies de développement en partant du principe que les politiques économiques et sociales doivent encourager la primauté de l'être humain et en particulier des plus pauvres d'entre eux. Les forces du marché et la croissance seules ne sont pas la réponse à nos problèmes. L'intervention destinée à garantir la justice sociale est essentielle. Un développement qui reposerait sur des récompenses inégales ne sera pas appuyé par ceux qui n'en bénéficient pas car il met à rude épreuve la structure sociale. La plus grande participation possible de la population au processus de développement est la meilleure garantie de succès de toute stratégie de croissance.

Nous devons relever un grand nombre de défis. Les obstacles à une croissance économique soutenue des pays en développement abondent. Les tendances protectionnistes des pays développés, le manque de volonté politique de mettre en oeuvre les engagements pris en ce qui concerne le financement du développement et l'allègement tardif du fardeau de la dette des pays en développement aggravent la situation. Un traitement spécial et différencié doit être accordé aux pays en développement, comme le prévoient les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce. Ces dispositions doivent se traduire de façon concrète. Les pays développés ne doivent pas essayer de limiter l'accès à leurs marchés des biens et des services des autres pays ni la libre circulation des personnes physiques, en particulier à une époque où les pays en développement

sont invités à ouvrir leurs économies et à lutter avec la concurrence dans le domaine économique international.

Nous devons également relever le défi qui consiste à concilier les besoins de croissance économique et industrielle avec le besoin de défense et de protection de l'environnement. Il faut impérativement assurer un environnement sain et sûr à nos populations. Cependant, on ne peut sacrifier le développement sur l'autel absolutiste de la défense de l'environnement. La viabilité de la stratégie de croissance et de la protection de l'environnement ne peuvent pas et ne doivent pas entraîner le maintien de la pauvreté.

Les pays en développement ont fait des efforts louables pour appliquer le programme Action 21, dans des conditions exceptionnellement difficiles. Les ressources qui avaient été promises par les pays développés ne se sont pas concrétisées. Le transfert de technologies selon des conditions préférentielles et favorables ne s'est pas fait. En fait, on met des obstacles au transfert de technologie même aux conditions du marché. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du programme Action 21 qui aura lieu en 2002 devrait porter principalement sur la recherche de solutions au problème posé par le non-respect des engagements et la concrétisation de la déclaration selon laquelle « l'élimination de la pauvreté est la priorité absolue des pays en développement ».

Les enfants et les questions qui les concernent constituent une priorité. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine centrera son attention sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants.

Faire progresser l'esprit démocratique et venir à bout des défis qui lui sont lancés, parvenir à une croissance équitable, au développement économique accompagné d'une justice sociale et, comme prix pour nos efforts, l'avènement d'un monde où l'injustice et le dénuement céderont la place à l'épanouissement et au bien-être de tous constituent certains des objectifs que nous devons nous fixer à l'aube de ce nouveau siècle. Le défi pour nous est tout simplement de posséder collectivement la planète de manière avisée.

Encore une fois l'ordre du jour de l'Assemblée générale est chargé et la route devant nous est longue et semée d'obstacles. Je tiens donc à nous souhaiter le plus grand succès dans nos entreprises.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Clement Rohee, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana.

M. Rohee (Guyana) (*parle en anglais*) : L'intervention énergique des dirigeants du monde en faveur d'une confirmation universelle de l'attachement au multilatéralisme et aux buts et principes de l'ONU à leur réunion historique à la veille de cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée résonne encore dans nos esprits. Leur déclaration à la fin du Sommet était unanime et sans ambiguïté. L'avenir de l'humanité repose entre les mains de l'Organisation et dépend de sa capacité de créer un nouvel ordre mondial en faveur de la paix et du développement. C'est une conclusion que l'Assemblée générale doit faire sienne si l'on veut qu'elle s'acquitte de cet urgent mandat.

Je suis persuadé que notre tâche sera facilitée par la direction compétente de notre président. Comme il vient de Finlande, un pays qui a été forgé par l'histoire sur l'enclume de l'endurance politique, économique et sociale, il saura très certainement apporter à nos délibérations un sens de l'action et un sens des priorités. En le félicitant de son élection, le Guyana s'engage à coopérer pour assurer le plein succès de cette Assemblée.

Ma délégation offre également ses remerciements et sa gratitude à S. E. M. Theo-Ben Gurirab pour la compétence avec laquelle il a dirigé la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui continue de diriger notre Organisation d'une main sûre. Le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » traite en détail des nombreux défis importants que nous devons relever. Il mérite que nous l'étudiions pour voir les mesures que l'Assemblée générale peut prendre pour favoriser la paix et le développement à l'échelle mondiale grâce au renforcement de l'Organisation.

Comme le montre le rapport, à l'heure actuelle la gestion de l'économie mondiale connaît une forte tension. S'il est généralement admis que les marchés offrent des possibilités de croissance et de développement, il faut toutefois veiller à ne pas trop en dépendre. Comme beaucoup de pays en développement s'en sont rendu compte, le marché ignore souvent leurs besoins et la spécificité de leur situation. Leurs inquiétudes ont soulevé de graves questions quant à savoir si le sys-

tème commercial est équitable, et ont provoqué des protestations publiques comme on a pu le voir à Seattle et dans presque toutes les villes où les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ont essayé de se réunir.

Le message est clair : la communauté internationale doit rechercher un consensus sur les moyens d'assurer une gestion plus démocratique des affaires internationales pour permettre aux pays en développement d'intervenir davantage dans la construction de leur avenir.

Le fossé qui sépare les pays les plus riches des pays les plus pauvres s'est si considérablement élargi au cours des dernières années qu'il faut prendre d'urgence des mesures énergiques pour éviter des catastrophes humaines de grande ampleur. Pour la plupart des pays en développement comme le mien, la pénurie de ressources financières et humaines entrave sérieusement les choix politiques qu'ils sont en mesure de faire. Bien que beaucoup aient adopté des réformes conformes aux lois du marché et démocratisé leur gestion publique, ils n'ont guère réussi à améliorer les conditions socioéconomiques de leur population.

Leurs efforts en vue d'engager des réformes importantes et de se sortir par eux-mêmes de leur situation ont été récompensés par un déni de l'assistance dont ils ont tant besoin pour conserver leurs acquis. Le climat international hostile qui les entoure fait non seulement obstacle à leur développement économique et social mais rend également le renforcement du processus démocratique extrêmement difficile.

C'est ainsi que la mondialisation, tout en profitant aux économies fortes, a affaibli un grand nombre de pays en développement et les a forcés en marge du développement. Dans de nombreux cas un éclatement économique et social grave en a résulté et a accentué les vulnérabilités propres aux petites économies dont beaucoup dépendent souvent d'un seul produit agricole pour permettre à leur population de subsister. Si les partisans de la libéralisation économique soutiennent que le marché offre les mêmes avantages à tous, ils oublient fort à propos de tenir compte du fait que les joueurs ne sont pas tous de la même force et que les règles du jeu défavorisent fortement les faibles qui ne peuvent guère lutter avec la concurrence et finissent par être marginalisés. En fait il s'agit d'un jeu où personne ne marque de points et où l'on connaît d'avance les gagnants et les perdants.

La majorité des pays en développement continuent d'être gênés par la faiblesse de leur infrastructure, notamment de leurs routes, leurs communications et autres conditions matérielles, et par l'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée pour profiter des possibilités qu'offre le marché. En outre, ils se heurtent non seulement à des coûts de production élevés mais aussi à la faiblesse des prix et à un manque d'accès aux marchés. La libéralisation du commerce a également entraîné une croissance rapide des importations dans les pays en développement alors que leurs propres exportations restent faibles et que leur déficit commercial s'accroît. Ce faisant, les gouvernements perdent des recettes dont ils ont bien besoin et que pourraient leur offrir les droits et les taxes qui jusqu'à présent apportaient une contribution appréciable au budget national.

Entre-temps, l'aide publique au développement n'a jamais été aussi faible depuis que l'objectif de 0,7 % du produit national brut a été établi par l'ONU en 1970. Quatre pays seulement – le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède – ont atteint ce niveau. Les pays développés versent en moyenne moins du tiers de ce chiffre et les pays les plus riches versent encore moins. Apparemment, certains pays considèrent maintenant l'aide comme inutile et peu rentable – ce qui peut expliquer ce déclin rapide. Cependant, pour un grand nombre de pays pauvres en développement, cette aide est indispensable si l'on veut qu'ils améliorent leur performance économique. Et, pour comble de malheur, sans la technologie et la base de ressources humaines requises ils ont du mal à attirer l'investissement étranger direct, qui de plus en plus, se concentre sur un petit nombre de pays en essor.

Par conséquent, le défi que la communauté internationale et les responsables politiques devront relever au nouveau millénaire consistera à réparer les injustices qui existent dans l'économie mondiale d'une façon complète et durable de manière à assurer l'intégration sans heurt des pays en développement, en particulier les petites économies, dans le processus de mondialisation de l'économie. Les pays en développement ne demandent pas qu'on leur fasse la charité – ils demandent seulement qu'on leur donne la possibilité d'exploiter leur potentiel et de prendre la place qui leur revient au sein de la communauté internationale. Comme ils l'ont dit eux-mêmes, ils reconnaissent qu'ils ont la responsabilité première de leur propre développement et demandent seulement qu'on les aide à

créer un environnement national qui leur permette de participer de façon équitable à l'économie mondiale.

On viendrait en aide aux petites économies en intégrant des périodes de transition dans les modèles économiques actuels et en prévoyant une assistance ciblée pour elles. On les aiderait également en leur offrant un allègement sensible de la dette et l'annulation de la dette si besoin est, en même temps qu'une aide au développement pour stimuler la productivité d'ensemble des pays en développement.

Les pays développés pourraient aussi contribuer à promouvoir l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud pour permettre aux pays en développement de bénéficier des nombreuses complémentarités qu'ils possèdent. Il est également indispensable de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires par la mise en place d'un fonds mondial de développement qui permettrait de combler le fossé qui sépare le monde développé du monde en développement. Un programme axé sur l'action, quelque peu analogue au Plan Marshall qui a été lancé après la Seconde Guerre mondiale, est nécessaire si l'on veut parvenir à un progrès véritable.

Les politiques visant uniquement à créer des filets de protection sociale impossibles à maintenir ne sont guère des solutions durables. Il faut se pencher sur les causes profondes des problèmes sociaux et endémiques des pays en développement qui finissent par entraîner une instabilité mondiale. À cet effet, il faut trouver le moyen d'orienter l'aide et les investissements vers la création de capitaux aussi bien humains que physiques. Nous ne pouvons pas sérieusement parler de combler le fossé numérique dans un environnement dans lequel de nombreux gouvernements se débattent pour satisfaire les besoins les plus fondamentaux de leurs populations et où une infrastructure dégradée ne permet pas une « révolution des communications ».

Dans ce contexte, nous avons noté l'initiative prise par le Secrétaire général pour élaborer un pacte mondial entre les Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans une démarche pour maximiser les efforts de développement. Une alliance stratégique de ce type pourrait en effet améliorer la coopération dans une large gamme de questions intéressant la planète, y compris l'aide, le commerce et les investissements et la protection de l'environnement tout en contribuant à la satisfaction de besoins urgents en matière d'éducation, de santé et de logement. Toutefois, pour réussir, ce pacte doit être

fondé sur une compréhension et un respect mutuels grâce à une définition claire des rôles respectifs des partenaires. Il faut des objectifs et des programmes communs ainsi qu'une définition claire des rôles de chaque partenaire.

Enfin, la communauté internationale et, plus particulièrement le Nord développé, doivent reconnaître le lien étroit qui existe entre le fait de vivre à l'abri du besoin et à l'abri de la peur, entre le développement, la paix et la stabilité. Au niveau national, nous savons qu'il faut pratiquer une bonne gouvernance pour faire en sorte que la population soit protégée de toutes les formes d'oppression et puisse jouir de ses droits inaliénables. De même, au niveau international, les principes de la Charte ainsi que les lois que nous, en tant que nations civilisées, avons acceptés, doivent être respectés pour créer des conditions propices au développement.

Au chapitre IV de son rapport, le Secrétaire général fait observer que

« Pour l'essentiel, la mondialisation économique a éliminé les gains que l'on pouvait tirer de l'expansion territoriale, tandis que le pouvoir de destruction des guerres modernes en a accru les coûts. » (A/54/2000, par. 192)

Les États qui, malgré l'engagement qu'ils professent pour la Charte, ont souvent recours à différentes formes de coercition dans les relations internationales, doivent apprendre cette leçon. L'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, ne devrait pas – en fait, ne doit pas – tolérer de telles actes. Tous les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques.

Si nombre des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport contribueront très certainement à endiguer les menaces à la paix et au développement au XXI^e siècle, nous craignons toutefois qu'elles ne puissent satisfaire à nos besoins si on les applique de façon fragmentaire sans un cadre plus global. C'est pour cette raison que le Guyana a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de cette année un point qui concerne la promotion d'un nouvel ordre humanitaire mondial. Par manque de temps, je n'entrerai pas dans les détails de cette initiative. Cependant, pour permettre à ce concept d'être mieux compris et davantage appuyé, j'ai demandé qu'avec les exemplaires de ma déclaration, on distribue un mémoire explicatif indiquant le but de cette proposition. Très bientôt, nous mettrons également à disposition un document plus complet qui

pourra servir de base aux débats en séance plénière. Nous espérons que cet examen donnera lieu à une résolution exprimant la volonté de la communauté internationale de rechercher un consensus sur la façon d'assurer la paix et le développement dans le monde.

Je crois que le moment est venu pour nous de rassembler notre volonté politique collective pour mettre au point une stratégie commune et pertinente pour gérer le programme mondial du XXI^e siècle. Si nous ne tenons pas compte de cet impératif, nous continuerons à labourer la mer et à récolter uniquement le désespoir et la désillusion. L'Assemblée du millénaire nous offre une occasion unique de définir les termes et les conditions de ce nouveau partenariat mondial. Ne gaspillons pas notre temps en débats futiles; employons-le plutôt à donner à nos peuples le nouvel espoir d'un avenir meilleur.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des relations extérieures du Soudan.

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir d'exprimer d'emblée, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à M. Harri Holkeri à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session. Nous connaissons bien ses compétences et son expérience diplomatiques et nous sommes donc persuadés qu'il mènera à bonne fin les travaux de la session. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre admiration à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie pour le rôle qu'il a joué pendant qu'il était président de l'Assemblée au cours de la session précédente et pour la façon dont il a coprésidé le Sommet du millénaire.

Je tiens en outre à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts considérables qu'il a déployés pour préparer le Sommet du millénaire et l'Assemblée du millénaire.

Au nom de ma délégation, je souhaite également la bienvenue à l'État de Tuvalu qui vient d'entrer dans notre organisation.

La semaine dernière, le Sommet du millénaire a entériné une déclaration historique qui définit notre stratégie face aux défis du XXI^e siècle. Je souhaite souligner aujourd'hui que nous avons le devoir de nous consacrer dans cette Assemblée du millénaire et dans

ses diverses instances, à la tâche de convertir cette vision en décisions et en résolutions qui nous permettent de consolider nos objectifs de paix et de sécurité internationales, d'élimination totale des armes de destruction massive, de règlement des problèmes de l'environnement, de lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée internationale, de prévention des conflits et de règlement des problèmes de pauvreté et de sous-développement social et économique. Si nous y parvenons au cours de la présente session, nous pourrions dire que nous avons contribué à créer les conditions nécessaires à la réalisation de la sécurité humaine et que nous avons permis à l'humanité de vivre à l'abri de la peur et du besoin.

Nous pensons, par ailleurs, que l'Assemblée du millénaire devrait accorder la même importance à la réforme des organes des Nations Unies. Ceux-ci représentent en effet les mécanismes par lesquels la communauté internationale coordonne la mise en oeuvre des plans qui nous permettront de réaliser la paix et la sécurité internationales, le développement durable pour tous et la prospérité de l'humanité.

Ces organes sont dominés par le Conseil de sécurité que tous les pays continuent de souhaiter réformer en accroissant le nombre de ses membres tant permanents que non permanents afin de rendre cet organe plus représentatif de la composition actuelle de l'ONU. Les États demandent également la réforme des méthodes de travail et des mécanismes de prise de décisions du Conseil afin de le rendre plus démocratique et plus transparent.

Nous partageons le point de vue que le Secrétaire général a exprimé dans son rapport au Sommet du millénaire selon lequel le défi principal auquel nous devons faire face aujourd'hui est de transformer la mondialisation en une force positive qui profite à tous les peuples du monde. Les réalisations scientifiques et techniques importantes du dernier millénaire constituent l'héritage commun de l'humanité. Nous invitons la communauté internationale à adopter les garanties nécessaires pour éviter que ces réalisations ne deviennent un monopole du savoir, donnent lieu à une domination culturelle et intellectuelle ou soient utilisées comme un moyen de parvenir à une hégémonie politique et économique ou d'élargir le fossé scientifique et technologique qui existe entre les pays du Nord et les pays du Sud. Nous nous félicitons de la protection des acquis scientifiques et techniques en tant qu'éléments de la propriété intellectuelle, mais nous invitons nos

partenaires de développement à mettre cette grande richesse à la disposition de toute l'humanité et à permettre aux pays en développement de faire usage de ces innovations pour résoudre les problèmes chroniques auxquels ils doivent faire face dans le domaine de la production, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Le droit au développement est un droit fondamental de la personne humaine. Pour garantir ce droit il est impératif que nous établissions un ordre économique mondial, juste et démocratique, qui améliore les termes de l'échange entre les pays pauvres et les pays riches, relève le niveau de l'aide publique au développement offerte aux pays pauvres et allège le fardeau de la dette qui écrase ces pays. C'est le seul moyen viable de permettre aux pays en développement de tirer parti des bienfaits de la mondialisation et de la révolution de l'information – qui continuent à être le monopole d'une petite minorité de la population du globe.

À cet égard, le Soudan attend avec intérêt la réunion chargée d'examiner la question du financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doivent avoir lieu l'an prochain. Nous espérons sincèrement que leurs résultats seront effectivement mis en oeuvre par les organismes des Nations Unies.

Cette année, l'Assemblée générale a convoqué deux sessions extraordinaires pour assurer le suivi de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Malgré les acquis considérables qui ont été obtenus par les gouvernements nationaux et la communauté internationale dans la réalisation des engagements contenus dans les documents issus de ces réunions, la majorité de ces engagements n'ont pas été mis en oeuvre pour plusieurs raisons, principalement en raison du fait que les engagements financiers qui ont été pris à Beijing et à Copenhague n'ont pas été respectés et à cause du fardeau excessif de la dette et des engagements au titre du service de la dette des pays en développement et des pays les moins avancés.

Nous demandons également de cette tribune que l'on renforce l'appui aux efforts déployés par les pays en développement afin d'éliminer une pauvreté qui ne cesse de croître ainsi que toutes les maladies pandémiques et épidémiques telles que le paludisme et le VIH/sida, en particulier en Afrique.

Le Soudan compte participer activement à la Conférence mondiale contre le racisme qui doit se tenir l'année prochaine en Afrique du Sud. Nous pensons que cette importante conférence nous permettra de nous attaquer à des questions très chères à la race humaine. Mon pays va également participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui examinera les résultats obtenus dans la réalisation des buts définis par le Sommet mondial pour les enfants.

Le Président de la République du Soudan a récemment mis sur pied un conseil consultatif relevant de son cabinet et responsable des questions intéressant les femmes et les enfants. Cette mesure prouve une fois de plus l'importance particulière que le Président attache à ces questions et ses efforts incessants en vue d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305) établi par M. Brahimi en raison de son importance et des nouvelles idées et propositions qu'il contient relativement à l'endigement et à la prévention des conflits et aux opérations de maintien de la paix. Notre délégation participera certainement à l'examen de ce rapport à l'Assemblée générale et au sein des commissions qui en seront saisies. À cet égard, nous soulignons la nécessité de fixer des mandats clairs aux opérations de maintien de la paix, de s'assurer l'accord du pays où se dérouleront ces opérations, et d'allouer à ces opérations les ressources qui leur permettront d'être fructueuses et d'éviter toute possibilité de danger ou de revers, comme ceux que les forces de l'ONU ont connus au cours des 10 dernières années.

Ma délégation exprime sa vive préoccupation face aux difficultés auxquelles se heurte le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous réitérons l'importance d'un retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés conformément aux résolutions de l'ONU, afin de permettre au peuple palestinien de retrouver une souveraineté complète sur ses territoires, d'établir son État indépendant avec la ville sainte d'Al Qods Al Charif pour capitale et de permettre à la République arabe syrienne de recouvrer sa souveraineté sur les hauteurs du Golan. Nous sommes persuadés que si ces résolutions ne sont pas appliquées, la stabilité dans cette région importante ne sera jamais réalisée et demeurera un rêve et rien d'autre. Dans ce contexte, nous saluons la résistance et le combat héroïque du peuple du Liban qui a réussi à libérer ses territoires.

L'appel à la réforme du régime international de sanctions recueille de plus en plus de suffrages au sein du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies parce que les effets négatifs des sanctions ont causé un grave préjudice aux populations des pays qui y sont soumis et en particulier aux groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées. C'est parmi le peuple iraquien que l'on peut le mieux observer les effets horriblement négatifs des sanctions. Nous ajoutons notre voix à celles de ceux qui s'efforcent actuellement d'obtenir la levée de ces sanctions.

Le Soudan réaffirme également l'importance de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et rejette toute mesure qui serait prise en dehors du cadre des résolutions de l'ONU et qui sortirait de la légitimité internationale. En même temps, le Soudan réaffirme la nécessité d'observer et de respecter toutes les résolutions de l'ONU et de respecter la souveraineté du Koweït et demande que l'on trouve sans délai une solution juste à la question des prisonniers koweïtiens et non koweïtiens grâce à la coopération et la compréhension entre les parties intéressées. Nous pensons qu'il est grand temps de lever toutes les sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne puisque ce pays a honoré toutes ses obligations en ce qui concerne l'incident de Lockerbie.

Nous tenons à exprimer notre satisfaction devant les faits récents positifs survenus dans la corne de l'Afrique, notamment devant l'accord de cessez-le-feu conclu entre nos deux voisins frères, l'Érythrée et l'Éthiopie. Nous espérons que cet accord débouchera sur une paix durable entre les deux parties et nous félicitons le Président Bouteflika de l'Algérie pour les efforts inlassables qu'il a déployés à cette fin.

Nous tenons également à acclamer les efforts de Djibouti et de son Président Ismail Omar Guelleh qui a contribué à la réconciliation nationale et au rétablissement de la stabilité dans la République somalienne. Le Soudan, représenté par son Président Omer Hassan Ahmed Al-Bashir a participé à la cérémonie d'investiture d'Abdikassim Salad Hassan comme Président de la République somalienne. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de soutenir les efforts visant à rétablir la paix, la stabilité et la sécurité en Somalie sous la direction du gouvernement élu.

Bien que nous comprenions pleinement les préoccupations de la communauté internationale face au conflit qui se poursuit dans le sud du Soudan, nous devons rappeler que le Soudan est engagé dans une guerre qui lui a été imposée par un mouvement rebelle qui cherchait à saper son intégrité territoriale et la sécurité de son peuple. Nous tenons également à rappeler que c'est le Gouvernement du Soudan qui a pris l'initiative d'inviter l'Organisation des Nations Unies à entreprendre la tâche de coordination de l'assistance humanitaire internationale pour les citoyens touchés par ce conflit.

Dix ans se sont écoulés depuis l'application de l'Accord connu sous le nom d'opération Survie au Soudan. Toutefois, cet accord a dû être revu à cause de violations répétées de ses termes par le mouvement rebelle ainsi que par d'autres organisations participant à ce processus.

À cet égard, j'ai l'honneur d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude profondes au Secrétaire général, M. Kofi Annan et à son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Tom Vraalsen ainsi qu'au personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la compréhension qu'ils ont manifestée à l'égard des demandes du Gouvernement qui exigeait que soient respectées l'impartialité et la transparence. Nous les remercions également d'avoir défini les obligations de toutes les parties à l'accord et d'avoir veillé à ce que l'assistance humanitaire soit répartie de manière équitable parmi les citoyens touchés par le conflit des deux côtés. C'est sur la base de cet accord que le Gouvernement a affirmé sa détermination d'assurer la sécurité et la protection de tout le personnel des organismes humanitaires dans le sud du Soudan.

Nous estimons avoir le devoir d'informer cette auguste Assemblée de la situation humanitaire actuelle dans la région de Bahr el Ghazal dans le sud du Soudan où le mouvement rebelle a récemment accru ses violations du cessez-le-feu partiel. Ceci a engendré des obstacles et rendu la sécurité difficile à appliquer, ce qui a entravé l'acheminement des secours humanitaires aux citoyens touchés de cette région. C'est pourquoi nous invitons instamment cette auguste Assemblée à faire pression sur le mouvement rebelle pour qu'il cesse d'utiliser des populations civiles et des établissements civils, tels que les hôpitaux et les écoles, comme boucliers humains et qu'il respecte ses obligations en cessant toute opération militaire afin d'assurer le déroulement sans entrave des opérations de secours

pour toutes les populations touchées et d'éviter une tragédie humaine semblable à celle qu'a connue Bahr el Ghazal pendant le premier trimestre de 1998.

Le Gouvernement du Soudan a réaffirmé sa ferme intention de parvenir à un règlement politique juste et durable du conflit au sud du Soudan en se fondant sur l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de répondre aux autres initiatives destinées à résoudre les autres problèmes. Cependant, ces efforts de paix n'ont pas abouti en raison de l'intransigeance du mouvement rebelle qui continue de manquer à ses obligations et de mettre en péril tous les accords conclus.

Ceci trouve un écho très clair dans la position du mouvement rebelle face au cessez-le-feu qu'il continue de violer ainsi que dans le fait qu'il continue de rejeter l'appel du Gouvernement en faveur d'un cessez-le-feu complet et durable. Cet appel a reçu un appui très important de la communauté internationale et des partenaires de l'IGAD ainsi que de plusieurs autres organismes des Nations Unies et de groupes régionaux et internationaux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée lors du Sommet du millénaire, le Président Omer Hassan Ahmed Al-Bashir a réaffirmé que le Gouvernement soudanais s'engageait à rechercher une solution politique juste et durable sur la base des principes suivants. Tout d'abord, il faut un cessez-le-feu immédiat et complet afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes qui en ont besoin et de créer un climat de confiance propice aux efforts de paix. Deuxièmement, il est nécessaire d'engager des négociations directes sur la base des initiatives de paix actuelles, en particulier le processus de l'IGAD, qui comprend une instance de négociation pour le Gouvernement et le mouvement rebelle ainsi que l'initiative conjointe de l'Égypte et de la Libye qui vise à trouver une solution globale pour tous les problèmes du Soudan avec la participation du Gouvernement, du mouvement rebelle et de l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan. Troisièmement, il faudrait parvenir à un règlement pacifique complet qui serve de base à une répartition équitable du pouvoir et de la richesse et établisse des droits et obligations fondés sur la citoyenneté et garantisse le respect total des normes et instruments internationaux en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Outre les efforts qu'il déploie pour régler le conflit militaire dans le sud du Soudan, le Gouvernement poursuit ses efforts en vue de la réconciliation nationale grâce à des contacts directs et indirects avec les groupes d'opposition. Un accord a été conclu pour la tenue d'une conférence nationale globale à laquelle tous les partis et factions politiques et sociaux participeront pour débattre de l'unité nationale, de la liberté, de la démocratie et du système de gouvernement au Soudan. Cette conférence devra convenir d'une charte nationale qui servira de base à un système de gouvernement qui se caractérisera par le pluralisme, les libertés et une passation pacifique des pouvoirs.

Le Gouvernement a pris l'initiative d'organiser une réunion préparatoire pour cette conférence à Khartoum et un comité national préparatoire a été formé. Cette réunion sera suivie par une autre réunion préparatoire qui se tiendra au Caire et qui décidera de l'ordre du jour, de la date et du lieu de la conférence nationale à laquelle tous participeront. J'ai le plaisir, à cet égard, de saluer les efforts déployés par les Gouvernements de l'Égypte et de la Jamahiriya arabe libyenne.

Tandis que les efforts de paix et de réconciliation se poursuivent, le Gouvernement prend les mesures juridiques et administratives nécessaires pour établir un système démocratique et pluraliste offrant toutes les libertés nécessaires. Le Gouvernement se prépare à tenir des élections parlementaires et présidentielles et a invité et encouragé les organisations internationales et régionales à participer à la surveillance de ces élections.

Dans le domaine économique, le Gouvernement a poursuivi la mise en oeuvre de programmes de réforme et de libéralisation de l'économie et encourage les investissements locaux et étrangers. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a décidé lors de sa réunion à Washington en août dernier de reprendre sa coopération pleine et entière avec le Soudan.

Le Soudan a également réussi à normaliser ses relations avec d'autres institutions financières internationales et régionales et nous espérons que cela aura des effets positifs sur les flux d'aide étrangère et d'investissement étranger direct vers le Soudan, ce qui permettrait au pays de venir à bout de ses problèmes économiques et d'alléger sa dette. Nous avons égale-

ment commencé à élaborer une stratégie de développement pour la prochaine décennie qui mettra l'accent sur l'atténuation de la pauvreté et la fourniture de services de santé de base, d'éducation et d'aménagements ruraux. Les revenus provenant des exportations de pétrole seront totalement affectés, conformément à la politique traditionnelle du Soudan, au financement de programmes de développement social et économique.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis l'agression militaire américaine contre l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa au Soudan qui a entraîné la destruction totale de cet important établissement médical dont la production couvrait plus de la moitié des besoins du Soudan en médicaments de base et en médicaments absolument essentiels. Les ruines de cette usine et les effets de l'attaque au missile lancée par les États-Unis témoignent encore de ce qui arrive lorsqu'une superpuissance fait un usage irresponsable de sa force militaire. Il est ironique que la même superpuissance qui se targue d'être à l'avant-garde de la protection et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales et des principes du droit international ait eu recours à un tel acte. L'Assemblée se souviendra qu'immédiatement après cette agression, le Soudan avait demandé au Conseil de sécurité d'envoyer une mission d'enquête pour vérifier les allégations des États-Unis concernant la nature de cette usine et de son financement. Pourtant, bien que le monde entier et même plusieurs médias des États-Unis aient émis des doutes sur les allégations américaines concernant l'usine d'Al-Shifa, le Gouvernement des États-Unis persiste dans sa position, en dépit de tous les faits, et insiste pour justifier une injustice qui a privé la population du Soudan, en particulier les enfants et les groupes vulnérables d'une source de médicaments qui se vendaient à des prix abordables – à moins de la moitié de leur prix sur le marché international.

Nous sommes persuadés que les droits ne meurent pas et c'est pourquoi nous continuerons de demander à la communauté internationale, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale d'envoyer une mission sur le terrain pour vérifier la véracité des allégations américaines et nous sommes convaincus que notre juste cause recevra l'appui de tous les peuples épris de paix qui protègent ces nobles principes. Nous demandons ici au Gouvernement des États-Unis de ne pas se servir de sa position au Conseil de sécurité pour bloquer l'envoi d'une mission d'enquête qui montrera au monde la vérité en ce qui concerne cette attaque et fera la lumière

sur cette agression injustifiée dirigée contre une infrastructure médicale fondamentale.

Le règlement pacifique des différends est un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Le Soudan adhère à cet objectif et s'efforce de le réaliser dans la conduite de ses relations internationales à tous les niveaux. Sur la base de cette position et pour réaliser ce noble objectif le Soudan s'est toujours engagé à respecter les normes du droit international comme seul moyen de règlement des différends et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Soudan compte aujourd'hui au nombre des 62 États à peine qui ont pleinement accepté la compétence de la Cour internationale de Justice. En outre, le Soudan a signé au cours du Sommet du millénaire le Statut de Rome de 1998 de la Cour pénale internationale et a déposé son instrument de ratification de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif de 1997. En ratifiant ce Traité, le Soudan est devenu l'un des rares pays à avoir accepté et ratifié toutes les conventions internationales destinées à combattre le terrorisme international. C'est une source de fierté pour nous et l'Assemblée conviendra que ce bilan permet au Soudan de faire toutes les contributions possibles en matière de maintien de la paix et de la sécurité par le biais d'institutions spécialisées de haut niveau.

Depuis son entrée à l'Organisation des Nations Unies qui a suivi son indépendance en 1956, le Soudan a continué d'oeuvrer en collaboration avec les autres États Membres afin de développer et de soutenir la coopération internationale pour réaliser les objectifs de la Charte dans tous les domaines. Le Soudan compte bien jouer le même rôle dans une autre instance importante à titre de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2001-2002, ceci pour la première fois en 28 ans.

La candidature du Soudan a reçu l'aval et l'appui du continent africain, représenté par le Groupe africain à New York ainsi que du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine lors du sommet de l'OUA qui s'est tenu au Togo en juillet dernier. Le Soudan espère avec optimisme et avec confiance obtenir l'appui et l'aval de tous les États Membres de l'ONU en faveur de sa candidature au cours des élections qui auront lieu au sein de l'Assemblée générale dans les semaines à venir.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République du Congo. Je lui donne la parole.

M. Adada (Congo) : Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour adresser au nom de la délégation congolaise, à M. Harri Holkeri ainsi qu'aux autres membres du bureau, mes vives et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de cette Assemblée générale du millénaire. Il peut être assuré de la disponibilité de la délégation congolaise à l'aider dans l'accomplissement de son importante et délicate tâche.

Je voudrais également ici rendre hommage à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, pour la dextérité et la sagesse avec lesquelles il a su accomplir sa mission.

Je voudrais enfin exprimer notre satisfaction à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le dévouement et l'efficacité dont il fait preuve à la tête de l'Organisation.

Le Sommet du millénaire, ce grand rassemblement historique, a donné l'occasion aux dirigeants de la planète de débattre, au plus haut niveau, des questions brûlantes qui nous préoccupent à l'aube du XXI^e siècle. L'examen par les chefs d'État et de gouvernement du rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle a abouti à des décisions sages et pertinentes dont nous devons nous féliciter. Il ne nous reste plus qu'à tout mettre en œuvre pour que ces conclusions soient suivies d'effets.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies, la maîtrise de la mondialisation, la préservation de l'environnement, la promotion et la protection des droits de l'homme, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont autant de défis qui interpellent l'humanité, aujourd'hui plus qu'hier. S'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, elle se révèle indispensable. En effet, après plus d'un demi-siècle d'existence, notre Organisation doit tenir compte de la volonté de tous les États Membres de participer à la gestion des affaires du monde. L'ONU doit donc subir les mutations qui s'imposent afin de s'adapter aux exigences du monde actuel. Cette réforme apparaît à nos yeux comme une nécessité et une urgence.

Quant à la mondialisation, le débat n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre ce phénomène. La mondialisation est une réalité tangible qui imprime sa marque dans tous les domaines des relations internationales. La mondialisation est en marche, mais elle ne peut réellement produire tous ses bienfaits sans la prise en compte des intérêts des pays en développement. Dans ce contexte, les questions d'aide au développement, de la dette et de l'accès aux marchés des pays développés doivent être envisagées comme des conditions permissives d'une coopération plus fructueuse et mutuellement avantageuse entre le Nord et le Sud.

Nous sommes tout aussi concernés par l'environnement dont la conservation et la protection n'ont pas cessé d'être au centre des préoccupations de l'ONU depuis la Conférence mondiale de Rio de Janeiro, en 1992. Il importe absolument que notre environnement commun soit préservé et géré conformément aux préceptes du développement durable. Encore faudrait-il que nous acceptions tous, pays développés et pays en développement, gouvernements et secteur privé, d'en payer le prix, de manière solidaire, pour ôter tout prétexte à ceux qui n'ont parfois pas d'autre choix que de le dégrader. C'est là tout l'enjeu de la sauvegarde indispensable de la faune, de la flore et surtout des forêts des pays en développement.

Le Congo, pays équatorial, se sent une responsabilité particulière dans ce domaine. Notre gouvernement s'est engagé résolument dans la gestion et l'utilisation durables de sa forêt. Ce sujet sera le point focal de la réunion ministérielle de l'Organisation africaine du bois, qui aura lieu à Brazzaville, du 9 au 13 octobre prochain.

En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, beaucoup d'efforts ont été déployés par l'Organisation des Nations Unies pour libérer l'humanité du fléau de la guerre. Mais nos succès, pour remarquables qu'ils soient, sont encore loin des attentes angoissées des millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde. C'est pour cela que nous appuyons fermement les propositions du rapport Brahimi et appelons de nos vœux leur mise en oeuvre rapide. De même, nous suivons avec intérêt et espoir, les négociations entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne et souhaitons vivement les voir couronnées de succès.

Nous nous félicitons également des derniers développements de la situation dans la péninsule co-

réenne, d'autant plus qu'ils traduisent la volonté et l'aspiration profonde des Coréens séparés par la guerre, de vivre ensemble et en paix. Nous saluons les résultats obtenus en Somalie grâce à la médiation de S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti. Nous saluons cette véritable renaissance de la Somalie et formons les vœux les meilleurs pour le retour définitif de la paix dans ce pays frère.

En Afrique centrale, déterminés à renforcer leurs capacités opérationnelles de maintien de la paix face à la persistance des crises et conflits qui minent la sous-région, les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont décidé de mettre en place un Conseil de paix et de sécurité (COPAX) dont le Mécanisme d'alerte rapide et la Force multinationale de maintien de la paix comptent parmi les organes opérationnels. Au-delà de sa mission de prévention, le COPAX est également une réponse à l'appel du Secrétaire général au sujet des forces en attente. Il importe que la communauté internationale contribue au bon fonctionnement de ce mécanisme sous-régional de prévention, de gestion et de règlement des conflits, dans cette région du monde en proie à des guerres meurtrières et dévastatrices. Nous voudrions saisir cette occasion solennelle pour exprimer notre vœu d'être pleinement associés dans la recherche de solutions aux problèmes qui nous concernent.

Le vécu quotidien et partagé des conséquences de ces conflits tributaires du voisinage justifie à tout le moins cette préoccupation; un voisinage que nous voulons toujours exempt de courants belligères. C'est pourquoi, chaque fois que nécessaire, le Congo ne ménage aucun effort pour dissiper les malentendus et renforcer ses liens de fraternité et ses rapports de coopération avec ses voisins.

C'est ici le lieu d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le drame humanitaire qui se déroule au nord-est de notre pays, du fait de l'afflux massif des réfugiés et des déplacés fuyant la recrudescence des combats en République démocratique du Congo, pays avec lequel nous partageons près de 2 000 kilomètres de frontière. Eu égard à la gravité de cette situation, le Gouvernement de la République du Congo voudrait renouveler son appel en vue d'une assistance conséquente à ces populations en détresse, presque oubliées de la communauté internationale.

Ainsi que vous le savez, mon pays, la République du Congo a été également secoué par des conflits inter-

nes. Je voudrais vous assurer qu'il a retrouvé la paix après la signature, l'année dernière, des Accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, grâce à la médiation de S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, à qui nous renouvelons notre sincère gratitude.

Le Congo s'est dès lors tourné vers l'avenir. L'avenir pour nous c'est désormais la consolidation de cette paix, la réconciliation nationale, la reconstruction du pays et la relance du processus démocratique. C'est pourquoi, à partir de ce mois de septembre 2000, ainsi que le lui a prescrit le Président de la République, S. E. M. Denis Sassou Nguesso, le Gouvernement congolais a mission de mener les plus larges consultations sur le projet de constitution qui sera soumis à l'appréciation du parlement de transition au mois de mars 2001. Son adoption ouvrira la voie au référendum constitutionnel et aux élections générales.

De même, dans le cadre de la reconstruction du pays, nous venons d'adopter un programme intérimaire post-conflit pour la période 2000-2002 dont la mise en oeuvre nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers, et pour lequel l'appui de la communauté internationale nous sera indispensable.

L'Organisation, on ne le dira jamais assez, a montré toute son utilité. Sa réforme, qui se veut aujourd'hui incontournable, a vocation à la rendre plus crédible dans un monde en perpétuelle mutation et que le phénomène de la mondialisation changera profondément. Seule une plus forte volonté politique orientée vers la lutte contre la pauvreté, l'ignorance, la maladie, l'injustice et la violence, la dégradation et la destruction de notre planète, lui garantira ce crédit auprès de « Nous, peuples des Nations Unies ».

Puissent les engagements pris au Sommet du millénaire guider notre action quotidienne, afin que le rôle de l'Organisation des Nations Unies se trouve renforcé au cours de ce siècle pour le salut de l'humanité tout entière.

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Roosevelt Douglas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique.

M. Roosevelt Douglas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Roosevelt Douglas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique et de l'inviter à faire sa déclaration.

M. Douglas (Commonwealth de la Dominique) (*parle en anglais*) : Je souhaite féliciter M. Harri Holkeri et son pays, la Finlande, à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son expérience et le respect dont il jouit auprès de la communauté internationale permettront certainement aux questions dont traite l'Assemblée d'être placées sous le signe de l'efficacité et de la célérité.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la manière très compétente dont son prédécesseur Theo-Ben Gurirab a présidé aux travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée du millénaire qui vient de se terminer a été exceptionnelle en raison du nombre de dirigeants du monde qui ont assisté à cet événement historique. La Déclaration adoptée à l'issue de la réunion expose des valeurs et principes louables qui doivent guider la communauté internationale. En outre, elle décrit en détail les objectifs à réaliser et les défis à relever si nous voulons réussir à créer un monde meilleur pour tous les citoyens de notre village planétaire.

Mais la Déclaration est également une chronique extrêmement triste des conditions déplorables et dégradantes dans lesquelles vit la majorité de la population mondiale, c'est-à-dire une pauvreté endémique et extrême, des privations économiques, l'oppression et l'injustice, des soins de santé inadéquats voire inexistant face à l'épidémie du VIH/sida, des persécutions sur la base de l'appartenance ethnique, l'impossibilité de s'instruire pour des enfants qui font tous les jours l'expérience de la faim, l'absence d'eau potable et salubre et l'incertitude de pouvoir échapper un jour à cet environnement triste et malsain.

Ces conditions ne viennent pas d'être découvertes juste avant l'Assemblée du millénaire. Elles ont fait l'objet de résolutions des Nations Unies lors de sessions successives de l'Assemblée générale dans le passé. Si certaines améliorations se sont produites dans certains domaines, en grande partie grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, il y a eu une dégradation sensible dans d'autres domai-

nes. Le défi qu'affrontent les Nations Unies et la communauté internationale en particulier est d'aller au-delà des préoccupations, affirmations et résolutions qui ont été exprimées et de donner la preuve tangible et concrète d'un engagement véritable à faire des efforts concertés pour changer profondément la vie des nombreuses personnes démunies parmi nous.

Alors que le Commonwealth de la Dominique et d'autres petits États s'engagent sur la voie difficile du relèvement du niveau de vie de leurs citoyens, ils voient leur tâche considérablement aggravée par l'impact négatif des forces concomitantes de la libéralisation et de la mondialisation. La mondialisation et la libéralisation des échanges se font dans l'intérêt des pays riches et développés qui ont les capacités institutionnelles nécessaires ainsi que les capacités en termes de ressources humaines et sont bien placés pour récolter les bénéfices et les avantages découlant de ces processus. Pour les petits pays comme le mien, qui n'ont que très peu d'aptitudes à mener à bien une exploitation adéquate et à lutter contre les forces économiques actuelles, la mondialisation a entraîné une plus grande inégalité et une plus grande marginalisation en même temps qu'elle a élargi le fossé entre pays riches et pays pauvres.

C'est là le résultat inévitable étant donné qu'à vrai dire la légendaire égalité des chances n'existe pas. Et les pays qui bénéficient de ce processus semblent ne pas s'intéresser à la question de savoir si tous les pays, riches et pauvres, ont les mêmes chances de tirer parti des possibilités qu'offrent les innovations économiques et scientifiques et la révolution des télécommunications et de l'informatique.

Ce problème est aggravé du fait que les pays riches et puissants ont une tendance inquiétante et alarmante à mettre en place des règles commerciales internationales et des organisations dans la prétendue intention de libéraliser le commerce. En réalité, ces règles ont eu pour conséquence de leur donner un avantage décisif dans le domaine du commerce international. Ceux qui avancent l'idée que le libre-échange est le meilleur moteur d'accroissement des revenus dans les pays en développement continuent de s'accrocher à des politiques protectionnistes qui favorisent quelques produits commerciaux choisis tout en s'efforçant résolument de nier un accès aux marchés qui, dans une faible mesure, offrirait à nos exportations un traitement spécial ou différencié.

On a un exemple typique avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ce qu'elle représente pour le Commonwealth de la Dominique et d'autres petits pays producteurs de bananes des Caraïbes et d'ailleurs. Depuis 50 ans nous exportons nos bananes vers le marché européen en vertu de règles spéciales qui tenaient compte des conditions particulières dues à la faible superficie de l'État, à la difficulté du terrain et aux coûts élevés de production. Dans l'interprétation et l'application de ses règles, l'OMC n'est pas disposée à prendre des décisions promouvant l'équité et la justice entre parties ne jouissant pas de la même position. Mais c'est là ce que l'on attend logiquement de la part d'une organisation qui a de toute évidence été créée pour trancher en cas de litige entre égaux et où les pays avancés sont de loin les plus représentés dans les groupes spéciaux, surtout au niveau de la cour d'appel.

La décision prise par l'OMC dans le différend concernant le régime d'importation des bananes en Union européenne a entraîné l'incertitude économique dans les îles Windward et cette situation s'est aggravée du fait de l'incapacité continue des parties à s'entendre sur une formule qui permettrait à ce régime d'être compatible avec les règlements de l'OMC. Mon pays est convaincu qu'adopter l'une ou l'autre des propositions en cours d'examen pour résoudre le différend concernant les bananes entraînerait une stagnation et une dislocation économiques pour les pays des Caraïbes exportateurs de bananes, en particulier bien sûr dans les Caraïbes orientales ainsi que pour la Jamaïque, le Belize et le Suriname.

Nous encourageons donc les parties intéressées à étudier la possibilité d'une solution de compromis qui permettrait à la Dominique et à d'autres pays producteurs de bananes de continuer à exporter des bananes vers l'Union européenne à des prix justes et raisonnables. Nous demandons l'égalité dans le commerce et des prix équitables et non pas la charité. Nos exploitants agricoles qui souffrent n'en demandent pas davantage. Entre-temps, nous intensifions nos efforts de diversification tout en soutenant fermement nos exploitants agricoles. Ma délégation demande qu'une issue soit trouvée rapidement à cette impasse, car nous considérons l'application par les États-Unis de sanctions commerciales à l'encontre de certains membres de l'Union européenne comme négative et peu propice à un règlement juste et négocié. La menace d'une imposition de sanctions tournantes est punitive et est un

moyen de pression injuste à l'encontre de ces pays d'Europe.

Alors qu'il y a un véritable risque que nous perdions le marché pour nos bananes et tandis que nous explorons la possibilité d'une diversification économique, notre secteur des services financier naissant est soumis depuis juin de l'an dernier à une attaque de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui pourrait être très grave. L'OCDE a prétendu que plusieurs pays des Caraïbes, dont le mien, sont coupables de mettre en place et de maintenir des paradis fiscaux. Ces pays ont également été dénoncés pour leur régimes fiscaux compétitifs et pour leur répugnance à éliminer des politiques dont l'OCDE a déterminé unilatéralement qu'elles étaient néfastes pour ses membres. Le Commonwealth de la Dominique considère que les énoncés unilatéraux qui figurent dans le rapport de l'OCDE sont contraires à la pratique internationale et visent à entraver le développement de la capacité compétitive des autorités des Caraïbes en ce qui concerne la prestation de services financiers offshore. Nous sommes convaincus que les règles et pratiques internationales doivent être le fruit de pratiques consultatives réelles et doivent être appliquées de manière démocratique sur la base de principes et de normes acceptés par la communauté internationale. Nous estimons que le rapport n'est qu'un exemple de plus de coercition des petits pays en développement pour les obliger à respecter les règles, normes et pratiques arrêtées par des États avancés afin de favoriser la protection de leurs économies alors que les nôtres continuent de se détériorer.

Nous sommes résolus à mettre en place les cadres législatifs et de réglementation appropriés et nécessaires pour protéger ce secteur de toute activité illégale. Nous sommes prêts également à collaborer avec le Groupe d'action financière pour tenter d'apporter une solution à tout problème dont ils pourraient se préoccuper à juste titre. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de renoncer à notre droit souverain d'agir dans le meilleur intérêt économique de nos citoyens et ce ne sont pas les menaces, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent, qui nous décourageront.

Tandis que nos efforts en vue d'améliorer nos recettes d'exportation sont entravés et que notre secteur de services financiers est surveillé de près, les programmes et stratégies de développement du Commonwealth de la Dominique constant d'être affectés par le déclin constant de l'aide publique au développement.

Notre espoir de voir l'investissement étranger direct combler le fossé ne s'est pas réalisé en dépit des progrès que nous avons faits pour établir un climat de bonne gouvernance, d'ouverture et de pratiques démocratiques stables qui nous avaient été décrites comme étant des conditions préalables à l'expansion des investissements.

La vérité est tout simplement que les pays en développement plus avancés ont bénéficié d'une façon disproportionnée de l'augmentation considérable de l'investissement étranger direct au cours des 10 dernières années, tandis que les petits États moins développés n'ont reçu que peu ou pas d'investissements. Il faut comprendre que pour que les petits États en développement puissent se lancer avec succès dans la voie du développement économique durable sans le bénéfice de l'investissement étranger direct, il leur faut absolument une aide publique au développement. La tendance à la baisse des prestations d'aide publique au développement doit donc nécessairement être renversée.

La menace la plus grave pour notre base de ressources humaines et pour notre population en général est la contagion par le VIH/sida. Cette maladie fait de nombreuses victimes en même temps qu'elle porte atteinte au tissu social et économique, et les pays les plus touchés sont les moins à même d'en supporter les conséquences. Les statistiques provenant de la récente conférence mondiale sur le VIH/sida indiquent que l'Afrique subsaharienne a le taux le plus élevé d'infection dans le monde et que les Caraïbes suivent de près.

Il ne s'agit toutefois pas d'un problème spécifique à l'Afrique ou aux Caraïbes. Mondiale par son étendue et son impact, la pandémie de VIH/sida exige des mesures mondiales et une vigilance mondiale. Le Commonwealth de la Dominique est convaincu que la première mesure à prendre sans tarder est d'établir un partenariat entre l'industrie pharmaceutique et les parties prenantes dans la communauté internationale, dans le but exprès de faire en sorte que des médicaments moins coûteux pour traiter le VIH/sida soient faciles à se procurer pour ceux qui en ont le plus besoin. En même temps, il faut intensifier les efforts pour faire prendre conscience de la crise et intensifier les mesures préventives qui existent et s'assurer que la volonté de mettre au point un vaccin contre le sida sera assortie à une augmentation adéquate du financement de la recherche.

En 1994, le Commonwealth de la Dominique a participé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et a réaffirmé son engagement à l'égard des programmes de développement durable qui améliorent la qualité de vie des peuples, y compris leur santé, leur bien-être et leur sécurité.

La tâche qui nous attend est de veiller à ce que les instruments d'action et les ressources des petits États insulaires en développement – les océans, les littoraux, la biodiversité et les ressources humaines – soient utilisés d'une manière viable qui servira les intérêts des générations actuelles et futures, car nous avons la responsabilité de les préserver. Mon pays partage avec les petits États insulaires en développement le problème de l'évacuation sans danger des déchets solides et liquides. On a reconnu que l'absence de cette capacité entraîne une pollution des mers et une dégradation des côtes. Notre position va dans le sens de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement selon laquelle les petits États insulaires en développement auront du mal à relever les défis auxquels ils sont confrontés s'ils ne disposent pas de la coopération et de l'aide de la communauté internationale.

Alors que les Nations Unies se retrouvent pour la première Assemblée générale du nouveau siècle, la délégation du Commonwealth de la Dominique souhaite une fois de plus aborder la question de la représentation démocratique à l'Organisation des Nations Unies pour la population de la République de Chine. Ma délégation trouve fâcheux que la République de Chine, avec un gouvernement élu démocratiquement et une population de 23 millions de personnes ne puisse pas participer à nos délibérations.

La République de Chine est un modèle de démocratie en Asie et est plus que capable de s'acquitter des obligations aux termes de la Charte. Au cours des dernières décennies, la République de Chine s'est avérée être un bon citoyen du monde, utilisant son propre

développement économique pour aider généreusement à atténuer une pauvreté endémique grâce à des programmes d'aide économique dans de nombreux pays en développement dans le besoin. La situation de la République de Chine doit être examinée afin d'assurer sa participation aux travaux et aux activités de notre Organisation et de ses institutions en tant que membre apprécié de la communauté internationale.

Ma délégation invite la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale à être un nouveau départ pour les Nations Unies. Revigorés par le partage inédit d'une vision dont nous avons été les témoins pendant le Sommet du millénaire, utilisons les idées, propositions, suggestions et critiques qui ont été formulées pour tracer la voie qui permettra aux Nations Unies d'aller de l'avant afin de répondre aux besoins et de relever les défis de ce nouveau siècle.

Turnons les yeux vers une nouvelle vision de l'avenir dans lequel les faibles et les forts, les riches et les pauvres et le monde développé comme le monde en développement trouveront leur place pour que nul ne soit marginalisé. Collaborons pour réaliser les objectifs qui consistent à vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin énoncés dans le rapport du millénaire du Secrétaire général. Faisons participer tous les membres - développés, en développement et les moins avancés - au processus de prise de décisions pour que nous puissions tous partager un avenir fondé sur les principes établis dans la Charte des Nations Unies par nos aïeux.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. E. M. Roosevelt Douglas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique de sa déclaration.

M. Roosevelt Douglas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique est escorté de la tribune.

La séance est levée à 18 h 30.